REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU SUD
****
DEPARTEMENT DU **DJA ET LOBO**
****
COMMUNE DE **MINTOM**

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
SOUTH REGION
****
DJA ET LOBO DIVISION
****
MINTOM COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Jeunesse Rurale Active (JEURAC)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE 3
RESUMÉ EXÉCUTIF 5
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 7
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES FIGURES 9
RESUME EXECUTIF 10
INTRODUCTION GÉNÉRALE 13
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 15
I.2 Plan de sondage 15
(i) Taille et répartition de l'échantillon 15
(i) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 16
(ii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 16
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINTOM 21
II.1 Présentation de la commune 21
Figure 2.1 : Carte de localisation de la Commune de Mintom 22
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 23
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 27
III.1 Description de la population enquêtée 27
III.2 Approvisionnement en eau potable 28
Figure 3.1 : raisons de non satisfaction des ménages en rapport avec l'offre e en eau 39
III.3 Services de santé 42
Figure 3.1 : Raison de non satisfaction des ménages en rapport avec les services de santé 47
III.4 Services de l'éducation 49
Figure 3.3 : Graphique des raisons de non satisfaction des ménages en matière d'éducation 59
III.5 Fourniture des services communaux 61
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 68
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 68
IV.1.2 Critères d'éligibilité, rôles et constitution du comité de suivi-évaluation participatif de conduites des changements 68
i) ***Les critères*** 68
ii) Les missions du comité de suivi-évaluation 69
iii) La constitution du comité de suivi-évaluation 70
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 71
IV.3. SUIVI OPERATIONNEL DU PLAN D'ACTIONS 84
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 88
ANNEXES 91
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 91
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 92
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions) 103
BIBLIOGRAPHIE 104

PRÉFACE

Au cours de ces dernières années, les objectifs de développement durable (ODD), après les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), ont alimentés la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement camerounais à élaborer un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le DSRP, ensuite le DSCE et en fin la SND30.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la république, S.E. PAUL BIYA, dans sa diligence et sa magnanimité, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement harmonieux, dont les bases avaient été jalonnées par le processus de démocratisation dans les années 90. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a été institutionnellement matérialisé par la loi portant *code générale des collectivités territoriales décentralisées*, et la mise en œuvre des conseils régionaux en 2020 vient donc comme la cerise sur le gâteau.

Fondamentalement, la décentralisation correspond au transfert des compétences des organes centraux vers les collectivités territoriales décentralisées, ce qui permet de rapprocher le pouvoir près des populations. Egalement, elle permet d'éviter les structures hiérarchiques et la domination, donnant aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de ses propres conditions de vie.

Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons menés plusieurs actions, allant dans le sens d'une véritable collaboration participative dans notre Commune. Nous avons réalisé ensemble, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous en avons fait du chemin. Le chemin est encore long certainement, mais comme le dit un adage, … *le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va*…. Il était donc temps pour nous de marquer un temps d'arrêt, pour évaluer notre position et refixer le cap.

Cette évaluation dont je fais allusion, s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen de l'action public. Un outil mis en œuvre par notre partenaire de longue date, le PNDP qui, aura reçu la franche participation de l'INS ainsi que le plein appui des hautes institutions de notre pays à savoir : M. le Gouverneur de la Région du Sud, M. le Préfet du Dja et Lobo, M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mintom, les Forces de maintien de l'ordre, tous les chefs traditionnels de notre circonscription administrative. A tous ceux-là, et à vous population de Mintom, je tiens à adresser mes sincères remerciements. Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble de données, dont les principales informations sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il est

question à travers cette opération d'évaluer la perception des citoyens sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux, en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs au sein de notre commune.

En même temps que les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état des lieux dans ces secteurs et interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, le plan d'action qui est en découle vous interpelle vous population ; ainsi que votre engagement, en tant que citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau du développement participatif dans notre Commune.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Mintom, enfants, jeunes, adultes, à lire ce rapport, à s'en approprier, afin que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communale, serve de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyen, afin que vive la Commune de Mintom, et que vive notre beau pays le Cameroun.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Projet Scorecard a pour objectif d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. La méthodologie adoptée ici a consisté à administrer un questionnaire auprès d'un échantillon de 320 ménages tirés au sein de la Commune de Mintom par l'Institut National de la Statistique dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation ainsi que sur la prestation de services communaux de base.

Les ménages enquêtés sont subdivisée en deux zones : urbaine et rurale. Dans la zone urbaine, les chefs de ménage représente 61,5% des répondants enquêtés contre 50% pour la zone rurale ; 9% sont constitués des conjoint(e)s du chef de ménage ; seulement 4,8% en zone rurale et 2,1% en zone urbaine des répondants enquêtés n'ont aucun lien avec le chef de ménage, contre 0,4 domestiques. Ainsi la majorité des enquêtés sont des répondant idoines maitrisant la situation de leur ménage.

Du point de vue de l'hydraulique, 79,8% des ménages enquêtés ont accès à l'eau toute l'année. Ils s'approvisionnent à diverses sources dont : les puits avec pompe (34,4%), les puits protégés (8,8%), les forages avec PMH (26,1%), les source/rivière (69,6) et les adductions d'eau potable (3,6%). Parmi les répondants, 49,5% consomment de l'eau issue des sources d'approvisionnements non améliorées, tandis que 72,5 % des ménages s'estiment non satisfaits de la qualité du service d'accès à l'eau potable dans le territoire communal.

En ce qui concerne la santé, 67,9% des répondants affirment que leurs problèmes de santé sont résolus dans le territoire communal. Ils jugent à 62% que les coûts de la consultation sont raisonnable et l'accueil de bonne qualité au sein des formations sanitaires. Les formations sanitaires les plus proches sont les centres de santé intégrés publics (44,9%), les hôpitaux/centres médicaux d'arrondissement (30,4%) et les centres de santé privés (13,8%). Parmi les ménages rencontrés, 48,8% ne sont pas satisfaits de la qualité de service de santé dans la Commune. À 71,7%, ils justifient leur insatisfaction par l'éloignement des formations sanitaire.

En matière d'éducation, les ménages estiment que ce service est offert de la manière suivante: maternel (88,6%) ; primaire (90,4%) ; secondaire 71,2% ; professionnel (08,8%). Les distances parcourues sont relativement courtes pour les écoles maternelles (51,9%) et primaires (60,7%) et plus longues, pour l'enseignement secondaire selon 73% des répondants. L'accès à tous ces cycles d'enseignement est systématiquement payant. Si 38,2% des répondants jugent raisonnables les frais exigibles pour l'enseignement primaire, ils sont par contre estimés élevés pour 82.3% au niveau maternel, pour 72,1% au niveau secondaire et pour 92,2% au niveau professionnel. Dans l'ensemble, les ménages de Mintom sont satisfaits des services de l'éducation, à l'exception du primaire où 50% ne sont pas satisfaits principalement à cause de l'insuffisance du personnel enseignant.

La Commune de Mintom pourvoie à l'ensemble des services communaux. Cependant, seul 7,2% des ménages affirment avoir sollicité les informations à la Mairie. 18,1% de nos répondants ont demandé les services d'état-civil. 72% estiment avoir été bien accueillis. Parmi ces usagers 38,9% ont pu obtenir les documents d'état-civil sollicités en un jour. Mais dans l'ensemble, 64,8% des répondants ne sont pas satisfaits de la qualité des services communaux. 93,6% estiment que l'action municipale n'est pas visible et 67,4% affirment ne pas participer à la gestion des affaires de la Commune.

En vue d'améliorer le niveau de satisfaction des citoyens, les recommandations suivantes ont été formulées par les ménages rencontrés :

Secteur hydraulique

- Construction des points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne.

Secteur santé

- Affectation d'un personnel qualifié et compétent supplémentaire ;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Création de nouvelles formations sanitaires ;
- L'équipement des formations sanitaires.

Secteur éducation

- Faciliter l'accès des ménages éloignés aux établissements scolaires ;
- Augmentation du nombre de salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les cycles d'enseignement ;
- Affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Réduction des coûts relatifs à la scolarisation;
- Amélioration de l'équipement des établissements scolaires.

Services communaux

- Amélioration de l'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Élaboration d'un plan de communication sur les actions de la Commune ;
- Amélioration de l'accessibilité des services communaux ;
- Amélioration de la redevabilité dans la gestion des affaires de la Commune.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGES :	Comité de Gestion
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE:	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
DSRP:	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
ELECAM :	Elections Cameroon
FOSA :	Formation Sanitaire
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
ODD :	Objectif de Développement Durable
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
SND30:	Stratégie Nationale de Développement horizon 2030
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 27
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 28
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 30
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 30
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 31
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 32
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 32
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 33
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 33
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 34
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 35
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 36
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin .. 37
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 38
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 38
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 42
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 43
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 43
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 44
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 44
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 45
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 45
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 46
Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence ... 48

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Carte de localisation de la Commune de Mintom 22
Figure 3.1 : raisons de non satisfaction des ménages en rapport avec l'offre e en eau 39
Figure 3.1 : Raison de non satisfaction des ménages en rapport avec les services de santé 47
Figure 3.3 : Graphique des raisons de non satisfaction des ménages en matière d'éducation 59

RESUME EXECUTIF

Le Projet Scorecard a pour objectif d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. La méthodologie adoptée ici a consisté à administrer un questionnaire auprès d'un échantillon de 320 ménages tirés au sein de la Commune de Mintom par l'Institut National de la Statistique dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation ainsi que sur la prestation de services communaux de base.

Les ménages enquêtés sont subdivisés en deux zones : urbaine et rurale. Dans la zone urbaine, les chefs de ménage représente 73,40% des répondants enquêtés contre 79,10% pour la zone rurale. En outre 46% des répondants en milieu urbain sont du sexe féminin contre 25% de sexe masculin dans la tranche d'âge allant de [20 ans-35ans [.

Du point de vue de l'hydraulique, 52,80% des ménages enquêtés zone urbaine et rurale confondu ont accès à l'eau toute l'année à tout moment de la journée. Ils s'approvisionnent à diverses sources dont les principales sont : les forages à motricité humaine 69% en zone urbaine contre 33% en zone rurale, et les sources naturelles 16% en zone urbaine et 50% en zone rurale. D'autres types de points existent aussi dans la commune notamment les puits et forages à motricité électrique. Parmi les répondants, 49,5% consomment de l'eau issue des sources d'approvisionnements non améliorées, tandis que près de 50,5 % des ménages s'estiment non satisfaits de la qualité du service d'accès à l'eau potable dans le territoire communal.

En ce qui concerne la santé, 70% des répondants affirment avoir accès à une formation sanitaire publique. 40% des répondants estiment que leurs problèmes de santé sont résolus dans le territoire communal par les formations sanitaires publiques malgré le fait du cout jugé élevé des soins. Les formations sanitaires les plus proches sont les centres de santé intégrés publics (44,9%), les hôpitaux/centres médicaux d'arrondissement (30,4%) et les centres de santé privés (13,8%). Parmi les ménages rencontrés, 20,80% ne sont pas satisfaits de la qualité de service de santé dans la Commune. À 63%, ils justifient leur insatisfaction par l'éloignement des formations sanitaire et 60% par le fait du faible équipement des formations sanitaires.

En matière d'éducation, la Commune de Mintom offre principalement le cycle maternel public sollicité à 73% ; le cycle primaire public à 97,4% ; le cycle secondaire public sollicité à 100%. Les distances parcourues sont relativement longues notamment pour les enfants venant du milieu rural pour se scolariser en milieu urbain. L'accès à tous ces cycles d'enseignement est systématiquement payant. Si 43,47% des répondants jugent raisonnables les frais exigibles pour l'enseignement primaire, ils sont par contre estimés élevés pour 61.10% au niveau maternel, pour 76,19% au niveau secondaire. Dans l'ensemble, les ménages sont satisfaits des services de l'éducation. La proportion des ménages non

satisfaits estiment l'être pour des raisons d'insuffisances de salles de classes soit 42%, d'insuffisances d'équipements soit 73%.

La Commune de Mintom pourvoie à l'ensemble des services communaux. Cependant, seul 17% des ménages affirment avoir sollicité les informations à la Mairie et à 74% des cas c'est les services d'état-civil notamment l'établissement des actes de naissances. Les délais d'obtention des services sont relativement moyen car n'excédant que très rarement un mois. Dans l'ensemble, 31,76% des répondants estiment être non satisfaits de la qualité des services communaux à cause de certaines lourdeurs dans le traitement des usagers (46,50%), de l'indisponibilité du personnel (43%), et pour des raisons de faible communication sur les actions et la gestion communale (72%).

En vue d'améliorer le niveau de satisfaction des citoyens, les recommandations suivantes ont été formulées par les ménages rencontrés :

Secteur hydraulique

- Construction des points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la qualité et de la gestion des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne.
- Réhabilitation et extension du réseau d'adduction d'eau communal

Secteur santé

- Affectation d'un personnel qualifié et compétent supplémentaire ;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Création de nouvelles formations sanitaires ;
- L'équipement des formations sanitaires.
- Mise en service des formations sanitaires déjà construites mais non opérationnelles

Secteur éducation

- Rapprochement des établissements scolaires des ménages ;
- Augmentation du nombre de salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tousles ordres d'enseignement ;
- Affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Réduction des coûts relatifs à la scolarisation;
- Amélioration de l'équipement des établissements scolaires.

Services communaux:

- Amélioration de l’implication des populations dans la prise des décisions ;
- Élaboration d’un plan de communication sur les actions de la Commune ;
- Amélioration de l’accessibilité des services communaux ;
- Amélioration de la redevabilité dans la gestion des affaires de la Commune.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun, à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin1996, s'engage à reconnaître et à protéger *« les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi »*. La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

Pour mieux répondre à cet idéal et dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux en matière de gouvernance, notamment à travers la Déclaration de Paris qui consacre, entre autres,les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme (budget de programme) dont les bases sont jetées par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 qui organise les conditions du nouveau régime financier au Cameroun.

Les collectivités territoriales décentralisées au premier rang desquelles la Commune, apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, PCD, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP), instrument mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir une meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des collectivités territoriales décentralisées (CTD), en collaboration avec les Communes et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou *« Citizen Report Card »* dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (Scorecard) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. « Le ScoreCard est donc une enquête de perception des ménages sur la satisfaction de l'offre des services publics ». Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Jeunesse Rurale Active (JEURAC), a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de MINTOM.

La mission de la JEURAC a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune concernée chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que deux (02) enquêteurs et un Superviseur communal ont été retenus après un processus de formation et de sélection pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 01 au 09 juin 2022, auprès d'un échantillon de 320 ménages tirés par les experts de l'INS.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de laCommune de MINTOM. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Au chapitre II, il s'agit de présenter les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la commune de Mintom. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin propose une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Mintom.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique de l'enquête et population cible

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des quartiers/villages de la commune de MINTOM. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de MINTOM. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du Scorecard. La Commune de MINTOM ayant moins de 20 grappes

cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune des 09 grappes disponibles, proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(i) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CS Pro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(ii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile JEURAC qui a sélectionnée pour le lot de communes 1 (Lot SU_01) en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de MINTOM. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 01 au 10 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de MINTOM

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	2568	Village Esseng, Ze, Mintom 1 village, Mbong ayok, Meyiboto, Quartier Mintom 1	40	0	0	2	Absence du chef de ménage pour des raisons médicales et pour des raisons professionnelles
2	2569	Village Ze, Esseng, quartier Mintom 2, quartier Mintom 1,	37	0	0	1	Absence du chef de ménage au moment de l'enquête
3	2570	Village zouatou, village koungoulou, village mekotto	29	0	0	3	Ménages en déplacement pour les vacances
4	2571	Village Bindom, village Zoulabot	36	0	0	1	RAS
5	2572	Village Zoulabot, village Mintom 1	25	0	0	0	RAS
6	2573	Village Odoumou, efoulameyong, assok, akom	31	0	0	0	RAS
7	2574	Village Bite, Melen, Nkolkoumou, Belle ville, Ekombite, Mekom	37	0	0	0	RAS
8	2575	Village Lele, Akok, Mboutokong	36	0	0	1	RAS
9	2576	Village Bemba 1, Zoebefam, Zoulameyong, Nkolemboula,	41	0	0	0	RAS
Total			314	0	0	06	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de la JEURAC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MINTOM

Dans ce chapitre il s'agit de présenter l'offre des services publique dans la commune de Mintom dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé publique, de l'éducation et des services administratifs offert par la commune**.**

II.1 Présentation de la commune

Il s'agit ici de faire un bref aperçu de la commune de Mintom, d'après sa situation administrative, démographique, géographique, socioéconomique et culturelle.

II.1.1 Situation administrative et historique

Crée comme District en 1981 par le Décret n° 81/1951 du 05 décembre 1981, la ville de Mintom se trouve dans Département du Dja et Lobo dans la Région du Sud Cameroun, en plein cœur du Bassin du Congo. Elle est érigée en Commune le 24 avril 1995 par démembrement de la commune de Djoum avec en 1996 l'installation de la Sous-Préfecture et l'élection du premier maire.

II.1.2 Situation démographique

La commune de Mintom compte environ 11376 habitants selon les informations issues du Plan Communal de Développement (2015) dont 881 pour l'espace urbain. Les villages les plus peuplés sont Zoebefam (970habitants), NkolKoumou (899 habitants) et Zoulabot (797 habitants). La population est constituée en trois grands groupes ethniques autochtones : les Fang, les Baka et les Ndem. Les ethnies allogènes présentes sont les anglophones, les Eton, les Bamouns et les ressortissants des pays frontaliers voisins.

II.1.3 Situation géographique

La localité de Mintom est située sur la route nationale n°9, à 187km de Sangmélima. La Commune s'étend au sud de la rive droite de la rivière Dja.

Elle est limitée :

- Au Nord, par la Commune de Meyomessala ;
- A l'Est, par les Communes de Lomié et Ngoyla (Région de l'Est) ;
- A l'Ouest, par la Commune de Djoum ;
- Au Sud, par les Républiques du Congo et du Gabon

Figure 2.1 : Carte de localisation de la Commune de Mintom

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les principales activités économiques sont celles rencontrées dans la majorité des zones rurales à savoir le petit commerce, la chasse, l'exploitation forestière, l'artisanat minier et principalement l'agriculture.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Il s'agit de faire une brève revue des compétences transférées aux communes dans les secteurs ciblés, notamment Approvisionnement en eau potable, Santé, Education et certains services communaux, tels que décrit dans le code générale des collectivités décentralisées.

De l'environnement et de la gestion des ressources naturelles

Les compétences suivantes ont été transférées aux communes **:**

- L'alimentation en eau potable
- La protection des ressources en eaux souterraines et superficielles

Du développement sanitaire et social

Les compétences suivantes ont été transférées aux communes **:**

- La création, l'équipement, l'entretien et la gestion des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire
- Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux

De l'éducation, l'alphabétisation et de la formation professionnelle

Les compétences suivantes ont été transférées aux communes **:**

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune.
- Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles.
- L'acquisition du matériel et des fournitures scolaires
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Il s'agit de faire un état des lieux de la situation de l'offre des services publics dans la commune de Mintom

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

À ce niveau il s'agit de faire une analyse des types de points d'eau présents dans la commune. L'analyse du tableau 2.1 présente une grande disponibilité des points d'eau du type « forage à motricité humaine » et « puits à motricité humaine » dans la commune. Les données obtenues auprès de la délégation du MINEE n'étant pas désagrégées par commune, il est question ici de focaliser notre analyse sur les données obtenues auprès des services communaux pour une meilleure analyse de la situation de référence de l'approvisionnement en eau à Mintom.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
COMMUNE/MINEE	**C**	**DD**	**C**	**DD**	**C**	**DD**	**C**	**DD**
Puits avec pompe à motricité humaine	17	/	08	/	17	/	08	/
Puits avec pompe électrique	01	/	01	/	0	/	0	/
Forages avec pompe à motricité humaine	42	/	33	/	9	/	9	/
Forage avec pompe électrique	1	/	1	/	0	/	0	/
Borne-fontaine	2	/	2	/	0	/	0	/
Source	08	/	04	/	04	/	0	/
Réseau d'adduction d'eau communal	1	/	1	/	0	/	0	/
Total	72	/	50	/	30	/	17	/

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

En outre l'analyse du tableau 2.1 révèle aussi que dans la commune de Mintom, trois point d'eau sur cinq sont en état de fonctionnement soit environ 69,44% de fonctionnalité des points d'eau contre 30,56% de points d'eau non fonctionnelle. Ses chiffres sont de nature à encourager les multiples efforts qui sont déployés pour faire de l'accès à l'eau potable dans la commune une réalité. Cependant le ratio de points d'eau non fonctionnels semblerait traduire un certain défaut dans l'entretien et la maintenance des points d'eau dans la commune, qui trouverait une explication dans l'écart entre le nombre de points disposant d'un mécanisme de gestion et d'entretien, et le nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel.

II.2.2 Secteur santé

Il s'agit dans cette section de faire un inventaire des formations sanitaires (FOSA) disponibles dans la commune.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	**Nombre de formation sanitaire de ce type**	**Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type**	**Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels**	**Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type**	**Nature de l'accompagnement**				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	03	02	02	oui		x		x	/
Centre Médical d'Arrondissement	01	01	01	/	/	/	/	/	/
Hôpital de district	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Hôpital régional	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Hôpital de référence	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Formation sanitaire privée	01	01	01	/	/	/	/	/	/
Autres (à préciser) _____	/	/	/	/	/	/	/	/	
Total	**05**	**04**	**04**						

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

De l'analyse de ce tableau, il en ressort que la commune de MINTOM dispose de 05 formations sanitaires. Cependant, des 03 centres de santé publique existants, seulement 02 sont en fonctionnement, la troisième située dans le village de ZOEBEFAM étant construite mais pas encore mise en service.

La section suivante s'intéresse principalement à l'offre des services d'éducation d'éducation au sein de la commune. Les informations y relatives ont été collectées auprès de l'administration sectoriel locale, et auprès des services de la commune.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Cette section permet d'avoir la situation de référence des établissements scolaires tant maternels et primaires que secondaires dans la commune de Mintom.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	17	13	03	04	13
	Privé laïc	01	01	0	01	01
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Primaire	Public	17	17	0	17	17
	Privé laïc	1	1	0	1	1
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Etablissements secondaires	Public	02	02	0	02	02
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
Total		37	34	03	25	34

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

A la lecture du tableau 2.3 il est facile de constater que les principaux établissements scolaires de la commune sont des structures publiques.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire un listing des services disponibles au sein de la mairie de Mintom et du temps moyen pour l'obtention desdits services**.**

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90 jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	30 jours
Aménagement des voiries	Oui	/
Gestion des déchets / Assainissement	Non	/
Légalisation des documents	Oui	01 jour
Authentification des documents	Oui	01 jour
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	[redacted]
Autres (à préciser) _____		

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

La lecture du tableau 2.4 permet d'avoir un aperçu des différents services disponibles au sein de l'institution communale de Mintom. Outre ses missions régaliennes que sont l'établissement des actes d'état-civil, la commune fourni d'autres services notamment l'assistance aux personnes socialement vulnérables, l'aménagement des aires de jeux et bien autres**.**

Après avoir fait un état des lieux de la référence dans les quatre secteurs cibles au sein de la commune de Mintom, il est question de faire un récapitulatif des principaux résultats obtenus au cours de l'enquête menée auprès des ménages.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services offerts par la Commune de Mintom en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de ménage	Conjoint(e) du chef de ménage	Fils/Fille du chef de ménage ou de son/sa conjoint (e)	Père/Mère du chef de ménage ou de son/sa conjoint (e)	Autres parenté du chef de ménage ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbain	73,40	12,50	6,30	0,00	7,80	0,00	100,0
	Rurale	79,10	7,10	4,70	2,40	6,30	0,40	100,0
	Total	78,00	8,20	5,00	1,90	6,60	0,30	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Du tableau 3.1, il ressort qu'en milieu urbain comme en milieu rural, sur tous les répondants de l'enquête, les 3 répondants sur 4 sont chef de ménage. En outre, en cas d'absence du chef de ménage, d'autres membres du ménage ont pu fournir les informations nécessaires au bon déroulement de

l'enquête notamment les conjoint(e)s du chef de ménage 12,50% en milieu urbain contre 7,10% en milieu rural.

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	38,9	48,6	46,9	39,3	19,8	24,8	39,1	39,4	39,3
	[20 - 35[	25,0	20,8	21,5	46,4	28,4	33,0	34,4	23,2	25,5
	[35 - 50[	33,3	19,1	21,5	7,1	29,6	23,9	21,9	22,4	22,3
	Plus de 50 ans	2,8	11,6	10,0	7,1	22,2	18,3	4,7	15,0	12,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que dans l'espace urbain, 97,20% des répondants de sexe ont un âge compris entre 18 et 50 ans tandis qu'en milieu rural, ce taux est de 87% des répondants. Par ailleurs le tableau révèle aussi que les personnes de plus de 50 ans ont aussi participé à l'enquête.

Par ailleurs il est facile de noter une grande participation de la gente féminine à cette enquête, notamment dans la classe d'âge allant de [20-35[avec un taux de 46,40% de répondants féminins en zone urbaine contre 25% pour la gente masculine, et de 19,10% de répondants féminins en zone rurale contre 20,80% de répondants masculins dans la même strate de résidence. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que, la femme occupe une place prépondérante et a une vision d'ensemble sur la construction, la stabilité et la cohésion du ménage, contrairement aux répondants masculins qui ont beaucoup plus le souci de l'aspect financier et sécuritaire du ménage.

Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Malgré ces chiffres qui laissent entrevoir un bon niveau de couverture en eau au niveau mondiale, la situation de l'accès à l'eau

potable au Cameroun et dans la Commune de Mintom en particulier reste précaire. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Mintom

Il s'agit dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Minton. L'observation du tableau 3.3 ci-dessus révèle que, dans cette commune, 62,50% des ménages situés en zone urbaine déclarent que les forages avec pompe à motricité humaine sont disponibles et 53,10% reconnaissent la disponibilité des sources naturelles. Parmi les ménages enquêtés en zone rurale, 32,70% déclarent entre autres que le forage avec pompe à motricité humaine est disponible contre 49,60% pour les sources naturelles.

En dehors des forages PMH et des sources d'eau naturelles qui sont prédominants dans la commune, d'autres types de points d'eau bien que n'étant pas nombreux permettent aux ménages de la commune d'avoir accès l'eau potable. Il s'agit entre autre des puits PMH, des puits à motricité électrique, des forages à motricité etc… il est à noter au passage la présence d'un réseau d'adduction d'eau communal non fonctionnel avec quelques bornes fontaines.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence			Type de point d'eau disponible dans le village / quartier									
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable CAMWATER*	*Rivière*	*Autres*
Urbain	1,6	0,0	1,60	62,50	3,10	1,60	53,10	1,60	0,00	0,00	32,80	31,30
Rural	4,7	0,8	1,20	32,70	3,90	0,40	49,60	0,00	0,00	0,00	28,30	33,50
Ensemble	4,1	0,6	1,30	38,70	3,80	0,60	50,30	0,30	0,0	0,00	29,20	33,00

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Les points d'eau étant disponibles, une analyse de leur utilisation parait donc judicieuse afin de déceler les éventuelles difficultés auxquelles font face les ménages de la commune de Mintom (Tableau 3.4)

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau							
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Urbain	76,6	0,00	0,00	4,10	69,40	16,30	2,00	8,20	100,0
Rural	69,7	5,10	0,60	3,40	33,30	50,80	6,80	0,00	100,0
Ensemble	71,1	4,00	0,40	3,50	41,20	43,40	5,80	1,80	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

À la lecture du tableau, il est facile de remarquer que 3/4 des ménages en milieu urbain déclarent utiliser une source d'eau publique, répartit en 2/4 pour le forage PMH et 1/4 pour la source naturelle. En milieu rural en revanche, le tableau révèle aussi que sur les 69,70% de ménages utilisant une source d'eau publique, 5,10% disent qu'ils utilisent les puits avec pompe à motricité humaine. Pour 33,30%, ce sont les forages avec pompe à motricité humaine. Par ailleurs, un ménage sur deux en milieu rural s'approvisionne dans les sources naturelles. Ces sources pour la plupart non aménagées ou mal

entretenues, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc encore à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Mintom

Dans cette partie du rapport une analyse de l'accès, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau sera faite.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année**	**Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée**	**Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée**						
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Source*	*Rivière*	*Total*
Urbain	51,60	45,30	0,00	0,00	6,90	69,00	24,10	0,0	100,0
Rural	48,80	66,90	4,70	0,60	3,50	32,90	51,20	7,10	100,0
Ensemble	49,40	62,60	4,00	0,50	4,00	38,20	47,20	6,00	100,0

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

En zone urbaine, la principale source d'approvisionnement en eau étant les forages avec pompe à motricité humaine, 1 ménage sur 2 les déclarent disponibles toute l'année et 45,30% des ménages déclarent y avoir accès à tout moment de la journée. Par contre, en milieu Rural, 48,80% des ménages déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année et 66,90% disent y avoir accès toute la journée. Le tableau révèle aussi qu'en milieu rural, seulement 32,90% des ménages ont accès à des forages avec pompe à motricité humaine. La disponibilité en eau étant aujourd'hui une préoccupation mondiale, il serait nécessaire de capitaliser l'existant et d'engager des actions en vue de faire face aux besoins sans cesse croissant en eau potable des ménages de la commune.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	25,00	45,00	25,00	30,00	100,00
Rural	57,10	71,4	14,30	14,30	100,00
Ensemble	33,30	51,9	22,20	25,90	100,00

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbain un ménage sur quatre soit 25% affirme que la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau ne correspond pas à leur besoin journalier en eau. En effet, les points d'eau existant ne parviendraient pas à couvrir les besoins exprimés. Cette tendance d'insatisfaction semble se prolonger en milieu rural car, près d'un ménage sur deux affirme que la principale source d'approvisionnement est disponible mais ne satisfait pas vraiment le besoin journalier en eau potable. De plus en termes de fréquence de disponibilité, la plupart des ménages en milieu urbain comme en milieu rural s'approvisionnent en eau seulement une fois par jour.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin d'être utile aux générations futures, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus, de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	51,00	8,00	24,00	44,00	16,00	8,00	100,00
Rural	19,80	5,70	22,90	48,60	20,00	2,90	100,00
Ensemble	26,50	6,70	23,30	46,70	18,30	5,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Du tableau 3.7, il ressort que les pannes surviennent fréquemment sur les points d'eau de la commune. En effet plus d'un ménage sur deux déclarent que leur point d'eau a subi une panne au cours des 06 derniers mois. Par ailleurs, remarque est faite d'une gestion plutôt efficace des pannes au niveau de la commune ; en effet la plus part des pannes en milieu urbain comme en milieu rural sont réglé dans des délais relativement courts, allant de une semaine à trois mois. Les pannes allant à plus de trois mois ne sont pas nombreuses car ne représentants qu'un cas sur quatre soit à peu 15 à 20% tant en milieu urbain que rural. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les pièces nécessaires au dépannage voire l'agent réparateur ne soient pas toujours disponibles au moment opportun. Il semble donc nécessaire d'améliorer le mécanisme de gestion des pannes au niveau communal en y associant des personnes ressources du domaine ; ceci garantirait aux ménages l'accès à une eau potable dans des délais de plus en plus courts.

Le tableau 3.8 présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne dans la commune de Mintom.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	**Acteur de remise en service du principal type de point d'eau**						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Autres partenaires*
Urbain	32,70	2,00	0,00	12,20	12,20	0,00	8,20
Rural	6,80	0,00	0,00	11,30	9,00	0,00	1,10
Ensemble	12,40	0,40	0,00	11,50	9,70	0,00	2,70

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

L'analyse de ce tableau révèle qu'en milieu urbain, un tiers des problèmes liés à la gestion et entretien des points d'eau sont pris en charge par la Commune contre seulement 6,80% en zone rurale. En outre, l'analyse du tableau révèle aussi que les populations bénéficiaires en milieu urbain comme rural s'impliquent activement dans la remise en service de leurs points d'eau défectueux.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	**Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau**				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Autres*
Urbain	6,1	14,3	2,0	53,1	32,7
Rural	,6	7,3	,0	71,8	24,9
Ensemble	1,8	8,8	,4	67,7	26,5

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

La lecture du tableau 3.9 révèle qu'en milieu urbain comme en milieu rural, la communauté a un poids prépondérant dans l'intervention quant à la gestion et l'entretien des points d'eau. Cette gestion communautaire se manifeste par des cotisations spontanées lorsque le point d'eau viendrait à avoir un dysfonctionnement. En revanche il est à noter une faible intervention des comités de gestion des points d'eau dans la gestion et la maintenance tant au niveau urbain que rural. En effet, avec un taux de 6% d'intervention dans la gestion et l'entretien des points d'eau, les comités de gestion ne jouent pas pleinement le rôle de garant de l'ouvrage qui leurs est assigné. Ceci se traduirait par de nombreux dysfonctionnement observé au sein des comités et du fait que les populations se sentiraient comme abusées par le comportement de certains membres de ces comités-là, mais aussi par le fait que tous les points d'eau non pas de comité de gestion. Une action dans le sens de la redynamisation/mise en place des comités de gestion pour chaque points d'eau aiderait à pérenniser les ouvrages hydrauliques construits et contribueraient à ce que chaque ménage puisse avoir accès à l'eau potable.

Bien que n'étant pas très nombreux, les comités de gestion existants font un travail de longue haleine pour maintenir la fonctionnalité des points d'eau de leurs localités.

Le tableau ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES	
			Mois	Total
Urbain	9000,00	50,00	100,00	100,00
Rural	6000,00	100,00	100,00	100,00
Ensemble	8000,00	66,70	100,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Les contributions financières au fonctionnement du GOGES concernent un ménage sur deux au niveau de l'espace urbain pour une contribution mensuelle régulière de 750 FCFA en moyenne. En revanche en milieu rural, ce taux de participation concerne la totalité des ménages enquêtés, pour une contribution de 500 FCFA tous les mois de l'année. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait de la multiplicité des points d'eau potable en milieu urbain situé à des distances relativement courtes. De ce fait les populations en zone urbaine n'adhèrent pas toujours à l'idée des comités de gestion. En

milieu rural par contre, tous les villages n'ayant pas le privilège d'avoir un point d'eau potable, les populations sont plus enclin à adhérer au mécanisme de comité de gestion afin de maintenir la fonctionnalité de leur principale source d'approvisionnement en eau potable.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau. Les ménages parcourent en moyenne 6 Km en zone rurale et patiente environ 6 minutes pour accéder au point d'eau contrairement aux ménages de la zone urbaine qui ne parcourent que 150 m en moyenne pour un temps d'attente de 17 minutes environ.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	153,6	8,5	16,9	9,4	4,1	30,6	34,7	16,3	14,3
Rural	6021,9	9,4	6,4	7,6	5,6	31,6	28,2	19,8	14,7
Ensemble	4749,6	9,2	8,7	8,0	5,3	31,4	29,6	19,0	14,6

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Par ailleurs, le tableau 3.11 fait une analyse de l'appréciation faite par les ménages vis à vis de la qualité du service rendu par leur principale source d'approvisionnement en eau. Il donc facile de constater à la lecture du tableau que un ménage sur trois juge bon ou passable le service rendu par la source d'approvisionnement en eau et ceci indépendamment du milieu de résidence. Ceci permet d'apprécier les efforts consentis par l'administration communale pour satisfaire au mieux les besoins des populations. Cependant, le fait qu'un ménage sur six soit à peu près 15% des ménages juge mauvais ou très mauvais le service rendu par la source d'approvisionnement en eau potable, semble rappeler que des efforts supplémentaires restent à fournir pour parvenir à une pleine satisfaction des besoins en eau potable dans la commune de Mintom.

Le tableau suivant présente le la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau dans leurs milieux

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages n'ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une d'odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	20,4	38,8	34,7
Rural	37,3	41,8	41,8
Total	33,6	41,2	40,3

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

À la lecture du tableau 3.12, il en ressort qu'un ménage sur 5 en milieu urbain comme en milieu rural déclare que l'eau de la principale source d'approvisionnement à une odeur, un gout ou une couleur. Toutes ces informations portent à croire que les ménages de la commune ne consommeraient pas une eau convenable car dit-on, une eau potable est incolore, inodore et sans saveur.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Il est question d'analyser les besoins exprimés en termes d'approvisionnement en eau en fonction du milieu de résidence, de l'entité auprès de laquelle le besoin a été exprimé et de la satisfaction ou pas du besoin exprimé.

La lecture du tableau 3.13 renseigne sur le fait que les ménages ont plusieurs possibilité au moment d'adressé une requête pour les questions d'approvisionnement en eau. En effet les besoins en eau peuvent être exprimés à plusieurs niveaux, notamment au niveau de la commune, de l'Etat, des élites de la localité etc….

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	10,9	85,7	,0	,0	,0	,0	,0	,0	14,3	14,3
Rural	5,9	80,0	6,7	,0	,0	6,7	,0	,0	13,3	13,3
Ensemble	6,9	81,8	4,5	,0	,0	4,5	,0	,0	13,6	13,6

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Le tableau 3.13 montre que seulement 1 ménage sur 10 en milieu urbain exprime des besoins en matière d'approvisionnement en eau dans la commune tandis milieu ce taux passe à 1 ménage sur 20. Ce faible d'expression des besoins semble traduire une satisfaction générale des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable. Par ailleurs, la plus part des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau sont dirigés principalement vers la commune par la personne du maire. Cet état de chose semble traduire à suffisance l'importance et la place prépondérante qu'occupe la commune dans le processus de satisfaction des besoins de la population.

Le tableau 3.14 suivant présente la répartition des ménages selon la satisfaction du besoin exprimé en fonction de l'intervalle du temps mis.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain	0,4	100,0	0,0	100,0
Rural	1,5	50,0	50,0	100,0
Ensemble	1,1	66,7	33,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Le tableau 3.14 présente que la totalité des besoins exprimés en milieu urbain sont satisfaits dans des délais ne dépassant pas un mois. En revanche au niveau rural, 50% des besoins exprimés sont satisfaits dans des délais allant parfois à plus de trois mois.

Le tableau suivant analyse les raisons d'insatisfaction par rapport à l'offre de service d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Mintom. En effet, les ménages de la commune avance plusieurs raisons d'insatisfaction vis à vis de l'approvisionnement en eau potable telles que consignés dans le tableau 3.15 ci-dessous.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	79,70	15,70	17,60	29,40	5,90	13,70	2,00	13,70
Rural	87,40	20,30	24,30	30,20	9,50	9,50	1,80	2,70
Ensemble	**85,80**	**19,40**	**23,10**	**30,00**	**8,80**	**10,30**	**1,80**	**4,80**

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

À la lecture du tableau 3.15, il est loisible de constater que, pour un ménage sur trois en milieu rural comme en milieu urbain, l'insuffisance de points d'eau potable reste la principale cause de non satisfaction en rapport avec l'offre de service d'approvisionnement en eau. En revanche, 9 ménages sur 10

jugent convenable le cout de l'approvisionnement en eau dans la commune. La figure 3.1 donne un aperçu plus détaillé de la disparité des motifs de non satisfactions des ménages.

Figure 3.1 : raisons de non satisfaction des ménages en rapport avec l'offre e en eau

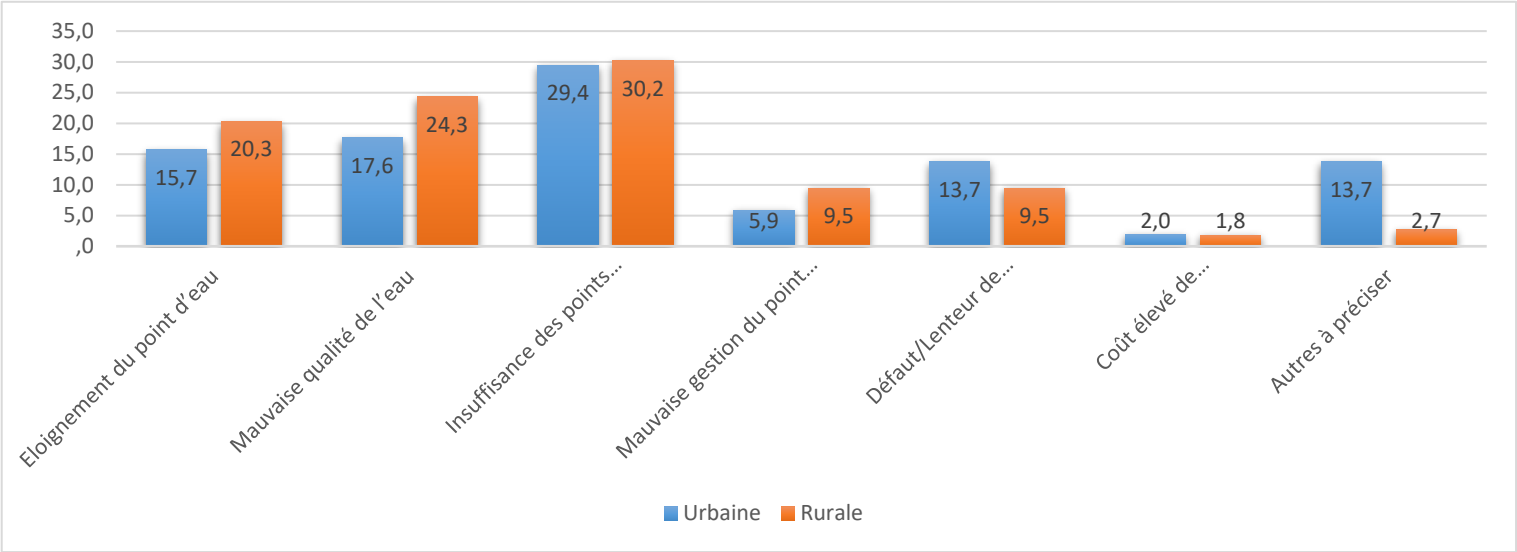

Source : Enquête CCAP, Mintom 2022

Après avoir étudier l'existant en terme d'offre publique en eau potable, après avoir analyser les différents modes d'utilisation des points d'eau potable de la commune et leurs différents niveaux d'accessibilité pour les ménages, il est de bon ton de pouvoir aussi analyser les différentes actions à entreprendre en vue d'améliorer la qualité du service rendu dans le secteur de l'approvisionnement des ménages de la commune de Mintom en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Il s'agit dans cette section des différentes propositions faites par les ménages de la commune en vue de bonifier la qualité de l'offre de service faite dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	42,2	29,7	37,5	25,0	25,0	26,6	17,2	20,3	17,2	15,6	34,4
Rural	29,1	43,7	28,0	20,5	17,3	13,4	7,5	7,5	7,1	7,1	35,4
Ensemble	31,8	40,9	29,9	21,4	18,9	16,0	9,4	10,1	9,1	8,8	35,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De la lecture du tableau 3.16, il ressort qu'en milieu urbain les actions de plaidoyers envers les partenaires/donateurs extérieurs à la communauté sont le plus sollicitées tandis qu'en milieu rurale, ce sont les actions de donations de site pour la construction de nouveau point d'eau qui seraient plus efficace selon près de 45% des ménages enquêtées. Cette tendance pourrait s'expliquer par le fait que les ménages résidant dans l'espace urbain sont pour la plus part des halogènes et ne sont pas propriétaires des terres sur lesquelles elles ont élus domicile ; contrairement au niveau rural ou la grande majorité des occupants sont des autochtones de la localité qui jouissent du droit de propriété.

De plus, il est loisible de constater que dans l'ensemble, un ménage sur trois se dit prêt à contribuer d'une quelconque manière pour que la localité de résidence bénéficie d'un point d'eau potable. Ceci laisse entrevoir des perspectives où les ménages de la localité devraient être un peu plus impliqués dans la réalisation des projets dont ils sont bénéficiaires.

« L'eau c'est la vie » écrit un célèbre adage de notre pensée commune. En effet, au regard des multiples champs d'intervention de ce liquide dans la vie quotidienne, il est raisonnable de penser à ce qui pourrait éventuellement ce passer en cas d'utilisation fréquente ou récurrente d'une eau de mauvaise qualité dans le quotidien des ménages de la commune de Mintom.

Cette interrogation pose interroge sur l'aspect santé des ménages en cas de vulnérabilité par l'eau ou par tout autre facteur. Est-ce qu'en consommant une eau de mauvaise qualité, les ménages ne courent pas de risques pour leur santé ? En cas de problème de santé, est ce que la commune dispose d'établissements hospitaliers en même de prendre en charge les personnes malades ? En cas d'existence d'établissements hospitaliers, est ce que ceux-ci sont en nombre suffisants ? Est-ce qu'ils facilement accessibles pour les ménages ? Est-ce qu'ils sont suffisamment équipés du point de vue du personnel et du matériel ?

C'est à cette ensemble de question que la section suivante essaiera de répondre en apportant des éclaircis sur le fonctionnement des FOSA présentent dans la Commune de Mintom.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	84,40	14,10	1,60	100,0
Rural	63,40	32,70	3,90	100,0
Ensemble	67,60	28,90	3,50	100,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

La lecture du tableau 3.17 permet d'apprécier la préférence des ménages entres les FOSA du secteur public et du secteur privé. En effet, dans la commune, en milieu urbain, pratiquement 4 ménages sur 5 fréquentent une formation sanitaire publique contre à peu près 1 ménage sur 5 qui fréquente les formations sanitaires privées. Ces proportions semblent être similaires en milieu rural puis un peu plus de 3 ménages sur 5 se rendent dans les FOSA publics pour avoir accès aux soins de santé, contre 1 ménage sur 3 fréquentant les FOSA privées. Cependant, les FOSA privées ayant la réputation d'être onéreuses pour l'obtention des soins, et connaissant les difficultés financières des ménages de la commune surtout en milieu rural, il semble surprenant qu'une partie de ces ménages préfèrent néanmoins se rendre dans une FOSA privée pour résoudre ses problèmes de santé.

Au regard de ce qui précède, il serait important d'analyser les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0
Rural	2,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,8
Ensemble	1,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Au vu du tableau 3.18, la raison la plus importante qui amène à préférer la formation sanitaire privée est la distance entre la formation sanitaire et ces ménages de la zone rurale. En effet, 2 ménages sur 100 déclarent s'y rendre à cause à la proximité avec la formation sanitaire privée. Ceci pourrait s'expliquer par le fait de la proximité du centre de santé militaire de Mintom, situé en milieu rural sur la nationale N°9 et qui dessert tous les villages environnants. Il est néanmoins facile de constater que plus de 9 ménages sur 10 préfèrent se rendre dans une formation sanitaire publique dans la commune de Mintom.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier		
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	***Total***
Urbain	61,1	38,9	100,0
Rural	53,8	42,8	100,0
Total	55,5	41,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Il ressort de l'analyse du tableau 3.19 que, en milieu urbain comme en milieu rural, les ménages fréquentent le plus souvent le CSI que le CMA. En effet près de 3 ménages sur 5 soit 60% des ménages choisissent en première intention de se rendre au CSI de Mintom tandis que seulement 40 % se rendent au CMA. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les ménages ne fréquentent le CMA que pour les cas de maladie grave, ne relevant pas de la compétence technique du centre de santé intégré. Il serait donc souhaitable d'entreprendre des actions visant à améliorer la qualité des soins dispensés par les FOSA de la commune de Mintom. Ce dernier pan jette une interrogation sur l'accessibilité aux formations sanitaires de la commune de Mintom lorsqu'un ménage lambda souhaite obtenir des soins de santé appropriés.

Le tableau 3.20 ci-dessous présente l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique en terme de proximité, de distance parcourue et de temps mis pour atteindre la dite formation sanitaire.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	77,8	22,2	100,0	1043,4	19,2
Rural	67,1	32,9	100,0	15474,3	113,2
Ensemble	69,6	30,4	100,0	12041,4	90,8

Source: Enquête CCAP2, Mintom 2022

Pour à peu près 4 ménages sur 5 en zone urbaine, la principale formation sanitaire est proche du lieu de résidence du ménage. Ceux-ci ne parcourent qu'environ 1Km pour se rendre à la formation sanitaire et obtenir les soins de santé. En zone rurale par contre, 1 ménage sur 3 parcoure encore de longue distance pour obtenir les soins de santé qui lui sont nécessaire. En effet les ménages se trouvent à près de 15 km de la formation sanitaire la plus proche et mettent un temps considérable pour y arriver. Ceci pourrait laisser croire qu'en cas d'urgence ou de cas extrême, les ménages de cette zone-là n'auraient pas toujours accès à temps opportun aux soins de santé appropriés. En plus des actions déjà entreprise par la commune, des efforts supplémentaires seraient encore à envisager afin de raccourcir les distances entre les formations sanitaires et les ménages de commune, ce qui permettrait à la commune de Mintom d'atteindre l'objectif de « santé pour tous » tel que formuler par les hautes instances gouvernementales.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Mintom selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon le type du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	77,8	77,8	77,8	75,9	72,2	74,1	74,1	74,1	72,2	24,1
Rural	87,3	85,0	85,0	85,0	80,3	74,0	62,4	65,3	54,3	8,1
Ensemble	85,0	83,3	83,3	82,8	78,4	74,0	65,2	67,4	58,6	11,9

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

L'analyse du tableau 3.21précédent montre un assez bon équipement des formations sanitaires de la commune de Mintom. En effet le petit matériel pour les soins de base est fortement disponible selon la perception des ménages du milieu urbain et du milieu rural.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Cette section donne un aperçu des sommes déboursées pour l'obtention des soins dans les formations sanitaires de la commune.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	2000,00	27,8	5,6	33,3	42,6	24,1	100,0
Rural	919,70	42,2	6,9	43,4	50,3	6,4	100,0
Ensemble	925,10	38,8	6,6	41,0	48,5	10,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

En termes de dépense pour une consultation ordinaire, les ménages de la zone urbaine dépense pratiquement le double de ce que paient les ménages de la zone rurale. Cependant seulement 1 ménage sur trois de la zone urbaine estime ce montant élevé contre 42,20% des ménages de la zone rurale qui s'estimeraient être sans moyens financiers suffisants. En termes de qualité de l'accueil 30,50% des ménages zone urbaine et rurale confondu estiment être mal accueillis dans les formations sanitaires de la commune de Mintom.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Mintom, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est le niveau de satisfaction exprimé par les ménages.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	40,7	74,1
Rural	41,6	74,0
Ensemble	41,4	74,0

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Ce tableau 3.23 précédent relève un constat fort de sens à savoir l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires en milieu rural comme en milieu urbain. En effet, 2 ménages sur 5, milieu rural et urbain confondus déclarent la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires. En revanche 3 ménages sur 5 déclarent une difficulté à obtenir les médicaments pour les cas fréquents de maladie dans la commune. Un effort supplémentaire dans le cadre de l'équipement des formations sanitaires semble être nécessaire afin de garantir une qualité de soins adéquats aux ménages de la commune de Mintom.

L'autre constat se dégageant de la lecture du tableau 3.23 est que, en milieu urbain comme en milieu rural, près de 75% des ménages arrivent à trouver solution à leurs problèmes de santé. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont à envisager pour rattraper les 25% de ménages non satisfaits des soins de santé offerts par les FOSA de la commune de Mintom.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de	Autres
Urbain	25,92592593	14,3	28,6	14,3	21,4	7,1	28,6	28,6	35,7	28,6	64,3
Rural	18,49710983	84,4	50,0	34,4	31,3	21,9	34,4	28,1	31,3	18,8	9,4
Ensemble	20,26431718	63,0	43,5	28,3	28,3	17,4	32,6	28,3	32,6	21,7	26,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture du tableau 3.24, le constat est rapidement fait qu'en zone rurale, les principales causes de non satisfaction en rapport avec l'offre de service de santé sont l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance des médicaments. En milieu urbain les raisons de non satisfaction sont aussi de plusieurs ordres à savoir : le faible équipement du plateau technique, la mauvaise qualité des équipements, le cout élevé de l'accès aux soins comme le montre aussi la figure 3.1.

Figure 3.1 : Raison de non satisfaction des ménages en rapport avec les services de santé

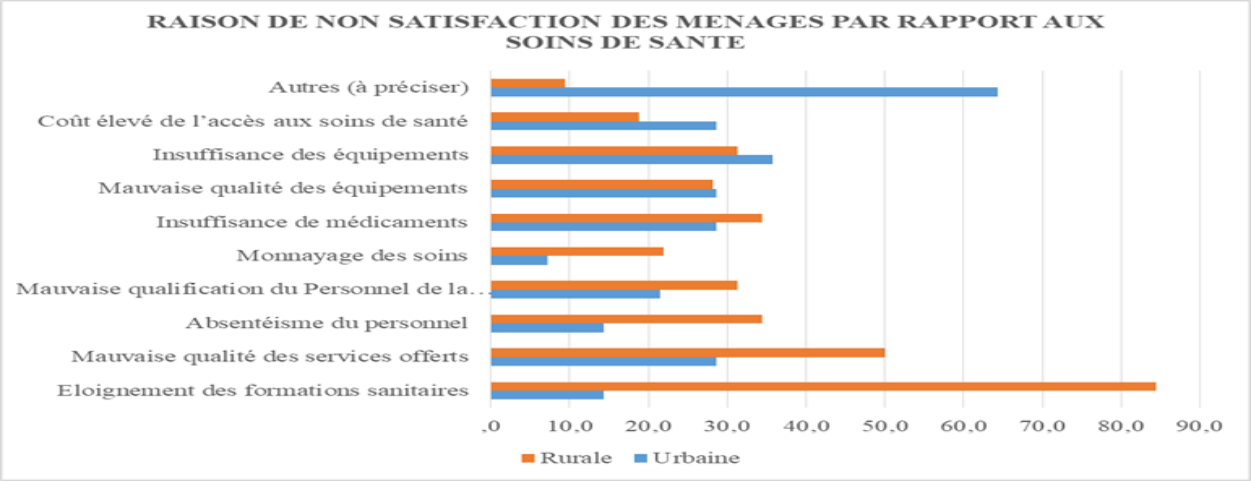

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

De ce qui précède, il serait judicieux de se pencher sur les actions d'amélioration à envisager pour rehausser le niveau de prise en charge des patients dans les FOSA de la commune de Mintom.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Mintom.

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	
Rural	79,30	68,20	61,60	60,60	14,60	4,00	9,60	33,80	12,60	2,50	1,00	0,50	5,60	
Ensemble	78,90	67,80	61,30	60,30	14,60	4,00	9,50	34,20	12,60	3,00	1,00	0,50	5,50	

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Pour le milieu rural, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le respect des normes sectorielles plébisciter par 79,30% des ménages, le plaidoyer auprès des ONG et structures privées par 68,20% et, l'équipement des formations sanitaires existantes pour 61,60% des ménages. En milieu urbain par contre, cette action d'amélioration passe par la maintenance et l'entretien des infrastructures hospitalières, mais aussi par le contrôle de la présence effective du personnel médical dans les FOSA pour 100% des ménages du milieu urbain.

III.4 Services de l'éducation

L'éducation est un droit fondamental, en vertu de la déclaration universelle des droits de l'homme et de l'objectif de développement durable n°4 (ODD4) qui a pour objectif : *« de dispenser une éducation de qualité inclusive et équitable à tous les niveaux à l'horizon 2030 »*. L'objectif de cette section est de faire un état des lieux de l'offre de service en termes d'éducation, selon que l'on soit dans l'éducation de base ou dans le milieu des enseignements secondaires.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Il s'agit ici d'analyser la scolarisation des enfants des ménages de la commune par cycle (maternel, primaire, secondaire) et par ordre d'enseignement (public ou privé).

Tableau 3.26.1 proportion des enfants scolarisés dans les ménages de la commune

Milieu de résidence		Proportion des enfants de ménages scolarisés
	Urbaine	88,18181818
	Rurale	88,54961832
Strate de résidence	Total	88,44086022

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

A la lecture du tableau, il est facile de constater que un peu plus de 4 ménage sur 5 ont des enfants scolarisés tant en zone urbaine que rurale. Ceci traduit le fait que tous les enfants en âges scolaires sont normalement scolarisés dans l'un ou l'autre des différents cycles d'enseignements que compte la commune.

Tableau 3.26.2 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel			Primaire				Secondaire 1er cycle		Autre		Total			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Privé Laïc	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	61,11	38,90	100	90	8	2	100	100	100	0	0	87,62	11,34	1,03	100
	Rurale	84,21	15,80	100	99,39	0,00	0,61	100	100	100	100	100	98,27	1,30	0,43	100
	Total	73,00	27,02	100	97,20	1,90	0,94	100	100	100	100	100	95,13	4,25	0,60	100

Source : Enquête CCAP, Mintom 2022

La lecture du tableau 3.26.2 renseigne sur le fait que, la majorité des enfants des ménages de la commune de Mintom sont scolarisés dans les établissements scolaires publics. Néanmoins, près de 2 ménages sur 5 préfèrent scolariser les enfants dans les établissements scolaires privés de la place bien qu'ils ne soient pas très nombreux. Il serait donc de bon ton de se pencher sur les raisons de cette préférence.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	**Raisons de préférence du privé au public**		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	33,33	0	100
Rural	50	0	100
Ensemble	37,5	0	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.27 précédent relève que la totalité des ménages qui scolarisent leurs enfants dans les formations privées le font pour des raisons de qualité de l'éducation en milieu urbain comme en milieu rural. En outre 1 ménage sur 3 en milieu urbain évoque des raisons d'éloignement des établissements scolaires publics en milieu urbain pendant qu'en milieu rural ce taux passe à 1 ménage sur 2.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	35,93	5,11	11,32	91,66	8,33	100,00
Primaire	42,18	21,25	25,47	93,82	6,17	100,00
Secondaire	37,50	0,40	7,86	92,00	8,00	100,00
Formation professionnelle	1,56	0,40	0,62	100,00	0,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.28 présente la situation des écoles existantes dans la commune en fonction des différentes. De ce tableau, il ressort que les ménages de la commune sont au courant des établissements scolaires présents et pour beaucoup préfèrent scolarisés les enfants dans les établissements les plus proches du milieu de résidence.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Il s'agit d'analyse l'accès aux établissements scolaires publics, en termes et distance, et de temps mis à pied pour se rendre l'école**.**

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	**Milieu de résidence**				***Ensemble***	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	92,1875	4,81	157,48	2,89	144,33	3,27
Primaire	8189,14	8,06	4306,46	18,07	5087,9	16,06
Secondaire	328,9	4,03	1020,07	8,92	880,97	7,94
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.29 révèle des distances relativement courtes au niveau du cycle maternel en milieu car les enfants parcours en moyenne 100 mètre en cinq minutes. Cette tendance semble se confirmer aussi au niveau rural avec près de 150 m à parcourir. Dans l'ensemble, la distance la plus élevée est celle pour rejoindre une école primaire avec en 5 kilomètres à parcourir.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Il s'agit ici d'analyser l'environnement dans lequel les enfants des ménages de la commune sont scolarisés**.**

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Strate de résidence											
	Urbaine				Rurale				Total			
	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	12,5	12,5	14,06	4,68	3,14	3,15	3,54	0,40	5,03	5,03	5,66	1,26
Primaire	39,06	37,5	40,62	6,25	25,19	17,72	25,19	1,97	27,98	21,70	28,30	2,83
Secondaire	21,87	21,87	21,87	0	11,02	9,84	10,63	0	13,21	12,26	12,90	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	18,35	17,97	19,14	2,73	9,84	7,67	9,84	0,60	11,56	9,75	11,71	1,02

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture du tableau 3.30, il est facile de constater que les principales dispositions (salles de classes, tables bancs, cycle d'enseignements complets) pour la scolarisation des enfants sont disponibles au niveau des établissements scolaires de la commune. Cependant il est aussi facile de constater que malgré la disponibilité de ses dispositions, celles-ci restent néanmoins insuffisantes pour assurer des conditions optimales de scolarisation. Tout en encourageant ce qui est déjà fait, il serait judicieux d'envisager des efforts supplémentaires pour combler les écarts observés.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	28,78	50	33,33	16,67	100
Primaire	31,97	58,7	27,17	14,13	100
Secondaire	37,33	59,52	30,95	9,52	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.31 renseigne sur l'effectif moyen d'élèves dans les salles de classe. Il en ressort que les effectifs tourne autour d'au moins 30 élèves par salles de classe dans tous les cycles d'enseignements disponibles dans la commune.

Le tableau renseigne aussi sur l'assiduité des enseignants dans les établissements scolaires. 1 enseignant sur 2 est régulier, 1 sur trois moyennement régulier, et 1'enseignant sur 6 est irrégulier. Cette indisponibilité semble s'expliquer par la vague de grève des enseignants qui a fortement perturbé la dispensation des cours durant l'année scolaire.

Cette situation de 1 enseignant 2 disponible n'est pas en adéquation avec l'ODD4 visé par le gouvernement qui voudrait atteindre la scolarisé de bonne qualité pour tous au terme de l'an 2030 tel que stipuler le cahier de charge des nations unies.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	0,94	0.94	0	33,33	0	0	66,66
Primaire	4,77	4,77	20	33,33	6,66	0	60
Secondaire	3,46	3,46	18,18	9,09	18,18	0	72,72
Total	2,28	2,28	17,24	10,34	0	65,51	65,51

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.32 permet d'apprécier les ménages ne participants pas aux réunions de l'APEE et les raisons y référents. En effet, 33,33% des ménages estiment très longues la durée de ces réunions notamment dans le primaire. Dans el cycle secondaire, les raisons avancées sont le non-respect des horaires et le fait qu'elles soient généralement des réunions d'informations et non d'échanges tels que souhaitées par les ménages.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'éducation étant au centre de tout développement humain et social, il s'agit dans cette section d'avoir une connaissance sommaire sur le coût de l'éducation dans la commune de Mintom (tableau 3.33), et d'ensuite identifier les différents acteurs qui interviennent dans la gestion des ouvrages présents dans les établissements scolaires de la commune (tableau 3.34).

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	9427,78	8583,33	2472,22	61,11	38,89	0,00	0,94
Primaire	1196,20	5277,17	974,13	55,43	43,47	1,09	3,46
Secondaire	15235,71	18361,90	2850,00	76,19	23,81	0,00	2,52
Total	6050,33	9284,21	1669,87	61,84	37,5	0,66	1,73

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La lecture du tableau 3.33 donne de constater que pour 3 ménages sur 5 ayant des enfants en cycle maternel, la dépense moyenne de 9427 FCFA est un montant élevé contre 2 ménages sur 5 qui estiment que ce montant est raisonnable. Cette tendance semble être semble dans les autres cycles d'enseignement. En effet, dépenser une somme de 11.000 FCFA en cycle ou de 15.000 en cycle secondaire semble être élevé pour les ménages de la commune, surtout en situation de ménages à forte population scolarisé.

Le tableau renseigne sur les acteurs qui œuvrent pour le bon fonctionnement des établissements scolaires de la commune de Mintom notamment dans le cadre de la remise en services des ouvrages défectueux.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
	APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel	5,35	3,14	0,94	0	0,94	0,62
Primaire	25,78	11,63	7,23	0,62	2,51	0,31
Secondaire	11,94	6,28	3,14	0	3,45	0
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,77	5,26	2,83	0,15	1,72	0,23

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les ouvrages présents dans les établissements scolaires sont importants pour le bon fonctionnement desdits établissements. Ils nécessitent donc une attention particulière en cas de dysfonctionnement. Le tableau 3.34 ci-dessus relève le fait que, en cas de panne ou de dysfonctionnement d'un ouvrage au sein des établissements scolaires de la commune, le premier acteur solliciter est l'APEE que ce soit en cycle maternel, primaire et secondaire. Cette situation semble traduire une collaboration effective entre le personnel enseignant et les parents dont les enfants sont scolarisés dans la commune ; ce qui est un effort appréciable du moment où il est important pour chaque partie de jouer son rôle pour la bonne formation des enfants. L'action des élites n'est pas assez perceptible à ce niveau car semble être très rare comme le montre la lecture du tableau 3.34. Des efforts supplémentaires afin d'impliquer toutes les forces vives de la commune au rayonnement semble être nécessaire à ce niveau.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Dans cette section il est question de s'attarder sur les éléments d'appréciation du service d'éducation afin de ressortir la perception, la vision, le regard que les ménages de la commune de Mintom porte vis-à-vis du secteur de l'éducation. Cette analyse ce fera tant sur au niveau du cycle maternel et primaire qu'au niveau des enseignements secondaires et éventuellement au niveau de la formation professionnelle selon les établissements disponibles pour chaque cycle et le milieu de résidence.

Pour ce faire, il est question plus spécifiquement d'analyser le niveau de non satisfaction et les raisons y afférentes (tableau 3.35), afin d'éventuellement dégager des pistes de solutions d'amélioration plus tard**.**

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**											
	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	40	0	80	20	40	40	60	40	40	40	0	
Primaire	23,53	58,82	76,47	29,41	52,94	47,06	64,71	35,29	52,94	17,65	17,65	
Secondaire	25	25	50	50	50	75	50	25	0	25	0	
Total	26,92	42,30	73,08	30,77	50	50	61,53	34,62	42,31	23,08	11,54	

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

La qualité de l'enseignement, l'assiduité et la ponctualité du personnel enseignant, l'insuffisance de salles de classe sont autant de raisons qui contribuent à la non satisfaction des ménages de la commune de Mintom vis-à-vis de l'offre des services en matière d'éducation comme le montre le tableau 3.35. La figure 3.3 vient montrer les autres raisons de non satisfaction évoquées par les ménages de la commune de Mintom et qui pourrait constituer un obstacle au bon encadrement des enfants scolarisées dans la commune de Mintom.

Figure 3.3 : Graphique des raisons de non satisfaction des ménages en matière d'éducation

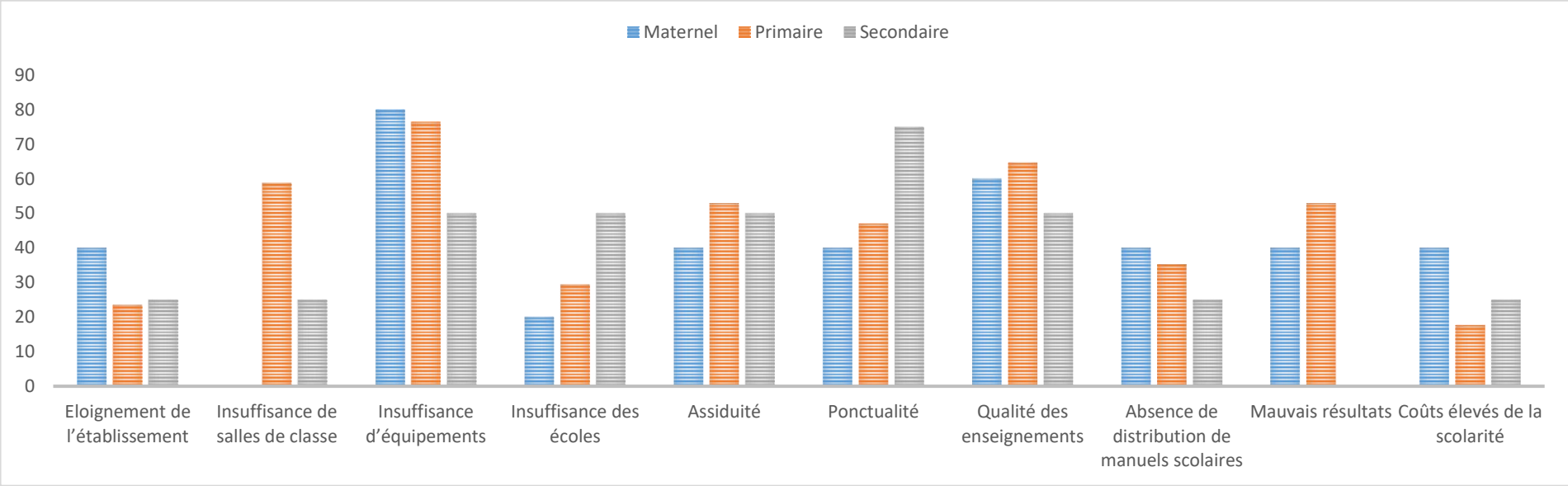

Source : Enquête CCAP, Mintom 2022

En dehors des premières raisons évoquées plus haut, les autres raisons de non satisfaction sont entre autre le cout élevé de la scolarité, l'éloignement des établissements scolaires et notamment l'insuffisance des écoles qui a le plus grand pourcentage soit 4 ménages sur 5 dans le cycle maternel et 3 ménages sur 4 dans le cycle primaire. Dans le cycle secondaire en revanche, la plus grande se situe au niveau de la ponctualité du personnel avec un ration de 75%.

Toutes ces raisons étant de nature à porter un coup sur la qualité de l'éducation des enfants il serait bien venu d'envisager d'autres actions à d'autres niveaux pour améliorer la qualité des services rendus dans le secteur de l'éducation.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Il s'agit dans cette section de démontrer l'action citoyenne des ménages auprès des instances communales**.**

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :					
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel
Maternel	2,52	3,14	2,83	2,51	1,88	2,20
Primaire	16,35	17,92	11,63	11,95	10,37	8,49
Secondaire	7,86	7,86	5,03	4,08	4,71	5,34
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	6,68	7,23	4,87	4,63	4,24	4,01

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Des actions à mener au niveau communal pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, près 1 ménage sur 5 recommande la sensibilisation des enseignants sur la conscience professionnelle et citoyenne. Ceci pourrait trouver justification dans le fait de l'absentéisme de certains enseignants à un moment ou un autre de l'année scolaire, le refus de rejoindre les postes d'affectation notamment en zone rurale, la faible prise en charge des enseignants recrutés ou en cours d'intégration. Toutes ces raisons seraient de nature à diluer la qualité de l'enseignement dans les écoles et donc pourrait compromettre la qualité de l'éducation reçu par les enfants des ménages de la commune de Mintom. Des efforts supplémentaires sont donc à fournir tant au niveau communal qu'au niveau communautaire pour s'assurer de la bonne formation des enfants scolarisés.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,46	2,20	2,51	2,20	0,62	2,20	2,20	1,26	1,88	0,00
Primaire	22,95	11,95	15,40	8,17	5,97	10,69	8,80	8,49	6,28	0,00
Secondaire	10,37	6,29	6,92	2,83	2,20	4,40	2,52	1,88	2,83	0,00
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	9,20	5,11	6,21	3,30	2,20	4,32	3,38	2,91	2,75	0,00

Source : Enquête CCAP2, Mintom 2022

Dans le but d'améliorer la qualité des services offerts par les établissements scolaires de leur localité, les ménages de la commune de Mintom sont prêts à entreprendre plusieurs actions au niveau communautaire comme le souligne le tableau 3.37. au niveau de l'éducation de base, les actions vont beaucoup plus dans le sens de la participation aux activités de l'école pour à peu près 1 ménage sur 3, la dénonciation des enseignants indélicats et la prime aux bons enseignants pour près de 1 ménage sur 5 chacun. Au niveau des enseignements secondaires cette contribution des ménages tend à diminuer car se situant entre 3 et 10%.

III.5 Fourniture des services communaux

La commune étant la collectivité territoriale décentralisée de base, il est de bon ton de s'arrêter un instant pour avoir une vision sommaire de l'appréciation des ménages vis-à-vis des services régaliens à fournir au sein de la commune de Mintom.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau 3.38 présente les types de services offerts au sein de la commune de Mintom afin de remplir ses principales missions**.**

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	***Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois***	***Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon***	***Temps mis pour obtenir le service communal***							
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	17,0	15,40	74,1	7,4	0	5,55	3,7	7,41	1,85	100,0
Acte de mariage	0,90	0,90	33,3	0	33,33	33,33	0	0	0	100,0
Acte de décès	0,60	0,60	,0	50	50	0	0	0	0	100,0
Légalisation des documents officiels	4,10	4,10	53,8	38,46	0	0	0	7,69	0	100,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,30	0,30	,0	0	0	0	100	0	0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	0,30	0,30	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
Hygiène et salubrité	0,30	0,30	,0	0	0	0	0	0	100	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,30	0,00	,0	0	0	0	0	0	100	100,0
Transport public	0,30	0,30	,0	0	0	0	0	0	100	100,0
Eclairage public	0,90	0,90	66,7	0	0	0	0	33,33	0	100,0
Aménagement des aires de jeux	0,00	0,00	50,0	0	0	0	0	50	0	100,0
Authentification des documents	1,90	1,60	33,3	16,66	0	16,66	0	16,66	16,66	100,0
Informations	2,80	2,80	33,3	44,44	11,11	11,11	0	0	0	100,0
Autres	1,60	1,30	80,0	0	0	0	0	0	20	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La lecture du tableau 3.38 révèle le fait que les ménages de Mintom se rendre auprès des services communaux la plupart du temps pour l'établissement des actes de naissance et à chaque fois ils sont bien accueillis. Il révèle aussi que plusieurs dossiers sont en cours de traitement notamment pour l'établissement des actes de naissance et pour la légalisation des documents officiels. Il relève aussi que plusieurs sont en instances certains depuis plusieurs mois voire années.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Il s'agit d'analyser les éléments de fragilisation de la qualité des services rendus par la commune**.**

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Autres à préciser	*Total*
Acte de naissance.	51,85	35,7	25	3,57	25	10,71	100,0
Acte de mariage.	33,33	,0	100	0	0	0	100,0
Acte de décès.	0	,0	100	0	0	0	100,0
Légalisation des documents officiels.	23,08	,0	0	0	100	0	100,0
Délivrance des documents d'urbanisme.	0	,0	100	0	0	0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement.	100	,0	100	0	0	0	100,0
Hygiène et salubrité.	100	,0	0	0	0	100	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir.	100	,0	100	0	0	0	100,0
Transport public.	100	,0	100	0	0	0	100,0
Eclairage public.	33,33	100,0	0	0	0	0	100,0
Certificat de domicile	50	,0	25	0	25	50	100,0
Authentification des documents	16,66	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0
Informations	11,11	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0
Autres	80	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.39 donne comprendre les principales causes de délais longs ou très longs pour rendre service au sein de la commune de Mintom sont l'indisponibilité du personnel et l'absentéisme de travail. Ces derniers seraient parfois indisponibles à cause des nombreuses missions de descente sur le

terrain communal qu'ils effectuent pour être au plus proche des populations, et de fait, de par leur absence au poste, le matériel de travail se trouvent aussi indisponibles dans le cas où un collègue voudraient suppléer le service car ne connaissant pas les emplacements du matériel du collègue indisponible. Il serait de bon ton de mettre un accent sur la collaboration franche entre collègue et une plus grande flexibilité du personnel ; ce qui pourrait éviter des paralysies de services à un certains moments.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service**
Acte de naissance	3,703703704
Acte de mariage	0
Acte de décès	0
Légalisation des documents officiels	7,692307692
Délivrance des documents d'urbanisme	0
Gestion des déchets / Assainissement	0
Hygiène et salubrité	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Transport public	0
Eclairage public	0
Certificat de domicile	0
Authentification des documents	0
Informations	0
Autres	0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La lecture du tableau 3.40 renseigne sur le fait que la corruption et le système de pourboire ne sont pas l'apanage du personnel de la commune de Mintom. En effet aucun frais supplémentaire n'est exigé auprès des usagers pour rendre tel ou tel autre service. Les chiffres présents au niveau des actes de naissance ne sont en fait que les droits de timbre obligatoire pour l'établissement de l'acte par le service de l'état civil. Ces frais s'apparente a des pourboires parce

que du fait de la gratuité de l'acte de naissance dans les délais légaux, les ménages n'appréhendent pas le fait de devoir payer les timbres pourtant le service est dit gratuit.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette section s'intéresse au niveau de collaboration et de communications entre l'institution communale et ses administrés.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	**Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage**				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	4,7	1,5625	1,5625	15,625	9,4
Rural	7,9	0,393700787	3,149606299	3,937007874	8,3
Ensemble	7,2	0,628930818	2,830188679	6,289308176	8,5

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Au vue du tableau 3.41, la communication sur les activités de la commune n'est pas très efficace car très méconnu des populations bénéficiaires. En effet, moins d'un ménage sur cinq en milieu comme en milieu rural est au courant des actions programmées dans leurs milieux de résidence et encore moins du budget annuel de la commune de Mintom. Quant à l'implication des villages/quartiers dans la programmation des actions de développement, celle-ci demeurent faible car environ d'un quartier/village sur dix est impliqué. Ceci pourrait traduire le sentiment d'inertie que les populations ressentent vis-à-vis des instances communales. Au vue donc de cette situation, des efforts devraient être consenti pour améliorer la communication voire la collaboration entre les instances communales et la population dans ce contexte de décentralisation amorcé par le Cameroun.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Cette section donne un aperçu sommaire du ressenti des populations vis-à-vis des services offerts par la commune de Mintom du point de vue de la non satisfaction et des raisons de celle-ci (tableau 3.42).

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	34,375	18,2	31,81	4,54	9,09	9,09	18,18	13,63	13,63	4,54	68,2
Rural	31,1023622	54,4	56,96	39,24	13,92	21,51	29,11	24,05	17,72	13,92	30,4
Ensemble	31,76100629	46,5	51,48	31,68	12,87	18,81	26,73	21,78	16,83	11,88	38,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse du tableau 3.42 donne des détails sur les motifs d'insatisfaction des ménages par rapport aux services communaux. En effet, en milieu urbain comme en milieu rural, un ménage sur trois soit 30 à 35 % des ménages sont non satisfait de la qualité des services rendus par la commune. Cette non satisfaction se traduit par plusieurs raisons au premier rang desquelles la non information des populations sur les activités et la gestion communales. Viennent ensuite les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers, l'indisponibilité du personnel, le mauvais accueil et bien d'autres.

De ce qui précèdent, après avoir étudié la disponibilité des services communaux et les raisons de non satisfaction des ménages par rapport à la qualité des services rendus, il serait judicieux de se pencher un tant soit peu sur les actions à entreprendre en vue de l'amélioration de la qualité de ce service.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les actions évoquées dans cette section sont de nature à permettre une amélioration de la qualité des services offerts au sein de la commune de Mintom.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	54,7	48,43	29,68	18,75	4,68	3,12	3,13	4,68	15,65	35,9
Rural	36,6	49,60	20,47	13,38	5,51	4,72	3,54	3,14	5,90	34,3
Ensemble	40,3	49,37	22,32	14,46	5,34	4,40	3,45	3,45	7,86	34,6

Source : Enquête CCAP2, Mintom2022

A la lecture du tableau 3.43, il est facile de constater qu'en zone urbaine comme en zone rurale, près d'un ménage sur deux juges utiles et prioritaires d'engager des actions dans le sens de la communication des informations de la commune auprès de la communauté, mais aussi de l'alimentation et de l'exploitation des boites à suggestions. De plus, près d'un ménage sur trois dans ces mêmes milieux de résidence pense qu'une participation effectivement aux activités communautaires seraient une bonne manière d'aider la commune dans la réalisation de ses différentes missions de développement et d'amélioration du cadre de vie des populations.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans ce chapitre, il est question de proposer la mise en œuvre d'un plan d'action pour rendre effectif le contrôle citoyen de l'action publique dans l'ensemble des quartiers et villages de la commune de Mintom. A cet effet, il doit également être mis sur pied un comité de pilotage pour fluidifier le suivi-évaluation participatif qui conduira aux changements souhaités

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, un dispositif de suivi-évaluation participatif est nécessaire à la conduite des changements : c'est le comité de pilotage et de suivi. Ci-dessous, les différents acteurs et leurs rôles respectifs.

- ***Le président*** : Est le garant du fonctionnement harmonieux du comité de suivi des cahngements. Il ouvre, suspend et lève les séances, il dirige le travail du comité, observe le règlement, donne la parole, et déclare les sessions closes. Il appartient au président de trancher tous les cas qui ne font pas l'unanimité. Le président est en charge des questions objet de l'étude.
- ***Le Rapporteur*** : Assiste le président dans la direction du comité de pilotage et suivi. Il peut faire des communications verbales ou écrites au sujet de toute question objet de l'étude. Le secrétaire reçoit ou établi tous les documents nécessaires du comité, et établit le compte rendu provisoire des séances à la clôture de chaque session et soumis à leur approbation à la session suivante.
- ***Le Rapporteur adjoint*** : Assiste le secrétaire dans toutes ses tâches.
- ***Les membres*** : Participent aux travaux, et donne un avis consultatif en tant que technicien du secteur concerné.

IV.1.2 Critères d'éligibilité, rôles et constitution du comité de suivi-évaluation participatif de conduites des changements.

i) ***Les critères***.

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté municipal. Il est composé de 12 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local pour le poste du Président ;
- Résider au sein dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;

- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;

ii) Les missions du comité de suivi-évaluation

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets de développement ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la commune (Budgets, réalisations, initiatives) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par des actions de sensibilisations ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités et les difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action. Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire.

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables une fois.

iii) La constitution du comité de suivi-évaluation

Sous la supervision du Maire, le comité de suivi-évaluation est composé ainsi qu'il suit :

- **Le président : un adjoint au Maire/ tout autre conseiller municipal**
- **Le rapporteur : Cadre chargé des Communautés**
- **Le Rapporteur Adjoint : Cadre chargé du Développement**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 01 représentant de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin du CMA de Mintom) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (Inspecteur d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau (chef service hydraulique de la commune) ;
- 01 leader d'opinion au niveau local ;
- 01 représentant des mouvements associatifs.

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Assurer aux populations un accès durable à l'eau potable	Construire/Aménager des points d'eau potable supplémentaires	Mise en place des comités citoyens de suivi et de gestion (CCSG)	Commune/ Membre de la communauté	*de juillet à septembre 2022*		Nombre de comités mis en place	10%	60%	Rapport mensuel du comité	Vérification trimestrielle
		Identification des besoins en nouveaux points d'eau potable	Comité développement/ CCSG	*De septembre à octobre2022*		Nombre de points d'eau à aménager/construire	Taux de satisfaction du besoin en eau potable	100% des besoins en eau potable satisfaits	Liste des points d'eau à aménager disponible / PCD	Vérification hebdomadaire
		Recherche et Mobilisation des ressources	Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de ressources mobilisées	Situation financière initiale	100% des ressources mobilisées	Convention de partenariat, accord de crédit, budget communal	Vérification hebdomadaire
		Sélection des prestataires	Commune	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre des prestataires présélectionnés	Qualification du MO	Un prestataire qualifié sélectionné	Rapport commission de passation des marchés	Ordre de services
		Vérifier et valider la qualité des ouvrages	Commission de réception et (CCS)	*Janvier 2023 à février 2023*		Bon état de fonctionnement	Nombre de points d'eau à aménager/ construire	100% de points d'eau aménagés/ construits	Rapport de suivi et Procès-verbal	mensuelle

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Réhabiliter les points d'eau en panne	Étude diagnostic	Consultant Commune	*De septembre à octobre2022*		Nombre de points d'eau en panne	Pourcentage de points d'eau non fonctionnel	Identification à 100% des points d'eau en panne	Rapport de l'étude diagnostic	Nombre de points d'eau en panne par secteur
		Recherche et Mobilisation des ressources	Commune	*De novembre à décembre 2022*		Etat des ressources mobilisées	Situation financière initiale	100% des ressources mobilisées	Convention de partenariat, accord de crédit, budget communal	hebdomadaire
		Sélection des prestataires	Maître d'ouvrage	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Maître d'ouvrage (MO)	Qualification du MO	100% des points d'eau en panne sont réparés	Rapport du nombre de points d'eau dépannés	Au moins un point d'eau par secteur est réparé
		Vérifier et valider la qualité technique des ouvrages	Commune/ sectoriel MINEE	*Janvier 2023 à février 2023*		Bon état de fonctionnement	Taux de non satisfaction	Taux de satisfaction	Rapport de suivi et Procès verbal	Niveau d'accès au point d'eau
	Former les populations sur les méthodes de potabilisation de l'eau	Élaboration des TDR	Consultant/ Commune	*De septembre à octobre2022*		TDR validés	Nombre de personnes demandant une formation	Nombre de personnes effectivement formées	TDR élaborés	*Une session de formation par communauté*
		Recrutement d'un facilitateur	Commune/ sectoriel MINEE	*De novembre à décembre 2022*		Consultant recruté/contrat	Profil recherché	Recrutement d'un facilitateur efficient.	Procès verbal de sélection	Test de sélection

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Organisation des sessions de formation au sein des communautés	Commune/ PTF	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de personnes formées	Pourcentage de personnes ayant besoin de formation	100% des personnes identifiées sont formées	Rapport de formation	Évaluation de fin de formation
		Suivi et évaluation	Commune/ PTF	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre de personnes capables de potabiliser de l'eau	Pourcentage de personnes ayant reçues la formation	Pourcentage de personnes ayant assimilé la formation et la mettant en pratique	Rapport du suivi et de l'évaluation	Évaluation trimestriel-le
	Redynamiser/ mettre en places les comités de gestion des points d'eau	Diagnostic de fonctionnement des comités de gestion existants et des besoins en création	Consultant CCSG	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de comités de gestion en fonctionnement	Pourcentage de comités de gestion non fonctionnel	Identification de tous les comités de gestion fonctionnels et non fonctionnels	Rapport de l'étude diagnostic	Nombre de comités de gestion fonctionnels
		Sélection des prestataires	Commune	*Janvier 2023 à février 2023*		Maître d'ouvrage (MO)	Qualification du MO	100% de comités de gestion sont fonctionnels	Procès-verbal de sélection du prestataire	Taux de fonctionnement des comités de gestion
		Suivi et évaluation	Commune/ MINEE	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre de comités de gestion qui mettent en pratique les	Pourcentage de comités de gestion n'ayant pas assimilé les causeries	Pourcentage de comités de gestion ayant assimilé les causeries	Rapport du suivi et de l'évaluation Rapport du suivi et de l'évaluation	Nombre de passage de l'équipe de suivi par trimestre

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
						techniques apprises	éducatives pour la mise pratique	éducatives pour la mise pratique		
Santé Publique										
Améliorer l'offre et garantir l'accès de la majorité à un service de santé de qualité	Création de nouvelles formations sanitaires selon les normes sectorielles	Faire un plaidoyer en vue de la création de nouveaux centres de santé	Commune / Communauté/ sectoriel MINSANTE	*D'Octobre 2022 à Novembre 2022*		Nombre de centres de santé crées	Taux de couverture des formations sanitaires	100% des formations sanitaires créées selon les normes sectorielles couvre le territoire Communal	Rapport d'activité de la Commune	
	Mettre en place un dispositif de suivi des malades dans les communautés	Désigner des agents de santé de santé communau-taire	Commune/ COSA/ Sectoriel MINSANTE	*D'Octobre 2022 à Novembre 2022*		Nombre de campagnes de consultions organisées	Pourcentage des personnes malades dans les zones enclavées	Consultation à 100% des personnes malades	Rapport des activités Commune	
		redynamiser les campagnes de vaccination dans toute l'étendue du territoire Communal	Commune/ COSA/ Sectoriel MINSANTE	*De Novembre 2022 à Décembre 2022*		Nombre de campagnes de vaccination organisées	Pourcentage des enfants non vaccinés	100% des enfants sont vaccinés	Rapport des activités Commune	
	Améliorer l'équipement des formations sanitaires en	Equiper les formations sanitaires des lits	Commune/ Sectoriel MINSANTE/ Élites	*De Décembre 2022 à*		Nombre de lits d'hospitalisation	Nombre de lits d'hospitalisation	100% des FOSA sont suffisamment dotés en	Rapport CSI/CMA	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	matériel essentiel	d'hospitalisation		*Février 2022*		fournis dans les formations sanitaires	initiale dans les formations sanitaires	lits d'hospitalisations		
		Faire des dons multiformes dans les formations sanitaires	Commune/ Communauté/ Élites	*18 Août 2022*		Dons reçus	Qualité et quantité des équipements des formations sanitaires	Formations sanitaires équipées	Rapport CSI/CMA	
	Structurer/Dynamiser les structures de dialogue communautaires	Organiser des ateliers de renforcement des capacités du personnel soignant	Commune/ MINSANTE	*1er Novembre 2022*		Nombre de personnel soignant formé	Pourcentage du personnel soignant non formé	100% du personnel soignant est formé	Rapport de formation	
		Organiser les plateformes d'échange entre personnel soignant et malade	Commune/ MINSANTE	*1er-7 Décembre 2022*		Nombre de plateformes d'échange organisées	Pourcentage du rapport des tensions entre personnel soignant et malades	Bonne relation entre personnel soignant et malades	Rapport de sessions sur la plateforme d'échange	
		Education								
Améliorer l'offre et la qualité de la formation dans le système	Affecter le personnel enseignant en nombre suffisant dans les écoles	Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant dans tous les cycles	Commune / Communauté	*1er Août 2022*		Nombre de personnel enseignant affecté	Faible proportion du personnel enseignant dans les écoles et centres de formation	100% du personnel enseignant affecté couvre le territoire Communal	Rapport d'activité de la Commune	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
éducatif national		d'enseignement								
	Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les ordres d'enseignement	Identifier les besoins	Commune/ MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	*De septembre à octobre2022*		Nombre de salles de classe à construire	Pourcentage des salles de classe non construites ou endommagées	100% des salles de classe construites couvrent tous les ordres d'enseignement	Rapport des activités Commune Rapport MINEDUB, MINESEC et MINEFOP	
		Rédiger un dossier d'appel d'offre et sélectionner des prestataires	Maitre d'ouvrage ou Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de prestataires sélectionnés	Meilleure offre administrative, technique et financière	100% des salles de classe sont construites dans les normes	Procès verbal passation du marché	
		Mettre en place des comités citoyens de suivi (CCS)	Commune	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de comités citoyens de suivi mis en place	Pourcentage d'échec des projets dû à un manque de suivi des populations riveraines	100% des projets de construction de salles de classe sont suivi par les communautés	Procès verbal d'installation du comité	
		Vérifier et valider la qualité technique des salles de classe construites	Commission de réception et (CCS)	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre de salles de classe construites en bon état	Proportion des salles de classe construites mais non durable	100% des salles de classe construites sont durables	Rapport de suivi et Procès verbal	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Aménager les équipements annexes dans les établissements scolaires	Identifier les besoins	Commune MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	*De septembre à octobre2022*		Nombre des équipements annexes à aménager	Pourcentage des équipements annexes non construits ou endommagés	100% des équipements annexes sont aménagés	Rapport des activités Commune Rapport MINEDUB, MINESEC et MINEFOP	
		Rédiger un dossier d'appel d'offre et sélectionner des prestataires	Maitre d'ouvrage ou Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de prestataires sélectionnés	Meilleure offre administrative, technique et financière	100% des équipements annexes sont aménagés dans les normes	Procès verbal passation du marché	
		Mettre en place des comités citoyens de suivi (CCS)	Commune	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de comités citoyens de suivi mis en place	Pourcentage d'échec des projets dû à un manque de suivi des populations riveraines	100% des projets d'aménagement des équipements annexes sont suivi par les communautés	Procès verbal d'installation du comité	
		Vérifier et valider la qualité technique des équipements annexes aménagés	Commission de réception et (CCS)	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre des équipements annexes aménagés en bon état	Proportion des équipements annexes aménagés mais non durable	100% des équipements annexes aménagés sont durables	Rapport de suivi et Procès verbal	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer l'équipement des bibliothèques scolaires et procéder à la distribution des manuels scolaires aux apprenants	Equiper les bibliothèques scolaires des livres	Commune/ Communauté/ Élites	*De septembre à octobre2022*		Nombre de livres dotés dans les bibliothèques scolaires	Nombre insuffisant des livres dans les bibliothèques	Nombre de livres suffisants dans les bibliothèques scolaires	Rapport MINEDUB, MINESEC, MINEFOP	
		Faire des dons de livres éducatifs dans les établissements scolaires et de formation professionnelle	Commune/ Communauté/ Élites	*De novembre à décembre 2022*		Dons de livres reçus	Nombre insuffisant des livres dans les bibliothèques	Nombre de livres suffisants dans les bibliothèques scolaires	Rapport MINEDUB, MINESEC, MINEFOP	
	Améliorer la structuration et le fonctionnement des Conseils d'École et d'établissement	Faire un diagnostic du fonctionnement des conseils d'école et d'établissement en place	Commune/ Communauté	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre des conseils d'école et d'établissement évalués	Pourcentage des conseils d'école mal structurés	100% des conseils d'école sont bien structurés et fonctionnent normalement	Rapport d'activité du conseil d'école	
		Restructurer les conseils d'école	Commune/ MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre de conseils d'école restructurés	Pourcentage des conseils d'école mal structurés et non fonctionnels	100% des conseils d'écoles mal structurés sont restructurés	Procès-verbal d'installation du conseil	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Suivi et évaluation	Commune/ MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	*Février 2023 à Mars 2023*		Nombre de conseils d'école respectant la réglementation et le cahier de charges	Pourcentage de conseils d'école n'ayant pas assimilé les causeries éducatives pour la mise pratique	100% des conseils d'école ne respectant pas le cahier de charges sont suivis et évalués en vue de leur redynamisation	Rapport du suivi et de l'évaluation	
	Mettre en place les systèmes de transport des élèves	Doter les établissements scolaires de l'espace urbain communal des véhicules de transport en commun	Commune	*De septembre à octobre2022*		Nombre de véhicules de transport dotés dans les établissements scolaires	Pourcentage des établissements scolaires éloignés des ménages	100% des écoles de l'espace urbain sont dotées au moins d'un véhicule de transport en commun	Factures d'achat des véhicules	
		Recruter des chauffeurs qualifiés	Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de chauffeurs recrutés	Pourcentage des établissements scolaires éloignés des ménages	100% des chauffeurs recrutés ont des permis de conduire et sont expérimentés	Contrat de travail	
		Cartographier les habitations des élèves	Commune	*De décembre 2022 à*		Nombre des habitations repérées	Pourcentage des habitations	100% des élèves sont transportés sans	Inventaire des élèves transportés	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
				janvier 2023			mal repérées	problème de repérage	par le chauffeur	
		Evaluer le coût de transport	Commune	*Janvier 2023 à février 2023*		Coût de transport évalué	Pourcentage des élèves issus des familles pauvres	100% des élèves ont accès au moyen de transport en commun sans distinction de classes sociales	Business plan	
Fourniture des services communaux										
Améliorer les conditions de vie des populations résidant dans le territoire Communal	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau communal en direction des citoyens	Faire des campagnes de vulgarisation des informations relatives au service communal	Commune	*De septembre à octobre2022*		Nombre de campagnes de vulgarisation faites	Pourcentage de la population ne voyant pas l'action de la Commune	100% de la population est informée des actions de la Commune	Rapport d'activité de la Commune	2 campagnes de vulgarisation par an
		Concevoir des affiches et les afficher dans tout le territoire Communal	Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre d'affiches conçues et affichées	Pourcentage de la population ne voyant pas l'action de la Commune	100% de la population est informée des actions de la Commune	Rapport d'activité de la Commune	
	Créer et animer une radio communautaire/ communale	Faire un plaidoyer de création d'une radio	Commune	*De décembre 2022 à*		01 radio communautaire créée	Pourcentage de la population non	100% de la population est informée des actions	Rapport des activités Commune	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		communautaire		*janvier 2023*			informée des actions de la Commune	de la Commune		
		Construire et équiper la radio communautaire	Commune	*Janvier 2023 à février 2023*		01 radio communautaire construite et équipée	Pourcentage de la population non informée des actions de la Commune	100% de la population est informée des actions de la Commune	Fréquence de la radio	
		vulgarisation des informations et d'actions de la Commune en langue locale	Commune	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre d'émissions faites	Pourcentage de la population non informée des actions de la Commune	100% de la population est informée des actions de la Commune	Fréquence de la radio	
	Systématiser les réunions de concertation et de restitution entre les Conseillers municipaux et leur base avant et après les sessions de conseil municipal	Organiser les réunions de concertation entre les conseillers municipaux et la base avant la session du conseil municipal	Commune Communauté	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de réunions de concertation organisées	Pourcentage de la population non impliquée dans la gestion Communale	100% de la population est impliquée dans la gestion Communale	Procès-verbal de la réunion	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Ancrer fondamentalement l'action de la Commune sur le Plan Communal de Développement (PCD)	Actualiser les anciens PCD	OSC/OAL Commune	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de PCD actualisés	Les données de l'ancien PCD sont obsolètes et ne reflètent plus la réalité du terrain	Le PCD est actualisé à 100%	Commune PNDP	
		Choisir tous les projets à financer dans le PCD en fonction de la priorité des populations	Commune Communauté	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombres de projets choisis dans le PCD	projets financés et réalisés sans l'avis des populations	100% des projets réalisés sont en adéquation avec les doléances des populations	PCD	
	Instaurer un espace d'échange et d'écoute entre le grand public et l'exécutif municipal	Organisation d'une séance de dialogue citoyen entre l'Exécutif et les citoyens	Commune Communauté	*De septembre à octobre2022*		Nombre sessions organisées	Pourcentage de personnes insatisfaites	100% des citoyens sont satisfaites des services communaux	Rapports des séances	Mensuelle
	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du	Élaborer des fiches de présence à l'arrivée et au départ du	Commune	*De novembre à décembre 2022*		Nombre de personnel municipal respectant	Pourcentage du personnel municipal absentéiste	100% du personnel municipal est effectiveme	Fiche de présence	Tous les jours

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	personnel municipal	personnel municipal				les heures de travail		nt présent au service		
		Faire des contrôles inopinés dans tous les services de l'institution Communale	Exécutif Communal	*De décembre 2022 à janvier 2023*		Nombre de contrôles inopinés effectués	Pourcentage du personnel municipal absentéiste et vagabond	personnel municipal est effectivement présent au service	Procès-verbal du contrôle	
		Construire des boites à suggestion	Commune	*Janvier 2023 à février 2023*		Nombre des avis des usagers recueillis	Pourcentage des usagers du service Communal non satisfait	100% de la population est satisfaite du service communal	Boites à suggestions	
	Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	Fourniture du matériel de travail aux services concernés	Commune Ministère de la décentralisation et du développement local	*De septembre à octobre2022*		Le matériel de travail est disponible	Absence du matériel de travail	travail est disponible à 100%	Rapport d'activité de la Commune	Mensuelle

Après avoir défini un plan d'actions dans chaque secteur cible, il est question de donner au Comité de suivi des changements un outil pour veiller à la bonne évolution des différentes actions à engager lors des différentes réunions qu'il aura à tenir.

IV.3. Suivi opérationnel du plan d'actions

Il s'agit dans cette section de faire une évaluation de l'avancement du plan d'action par le comité de suivi. Il est question de prendre des exemples d'activités afin que les différents membres puissent mieux comprendre le document pour pouvoir mieux l'utiliser.

Action	Indicateur de résultat de l'action	Activités à mener	Tâches à réaliser	Responsable	Date de Début	Date de fin	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Moyen de Vérification	Coût estimatif	Valeur Globale Atteinte par l'indicateur de l'Action à la date d'évaluation
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE												
Construire /Aménager des points d'eau potable supplémentaires	*Nombre de nouveaux points d'eau construits*	*Identification des besoins en points d'eau par village et quartier*	*Consultation des données du PCD*	*Service Communal en charge de l'eau/ CCD/ CCC*			*Nombre de besoins en points d'eau identifiés*	*Nombre de points d'eau initial*	*100% des besoins en eau identifiés*	*Descente sur le terrain*	*PM*	
			Constituer une équipe pour la collecte des données sur le terrain	*Sectoriel MINEE/ CCD/CCC*			*Nombre de missions de collecte programmées*	*//*	*100% des missions programmées sont effectuées*	*Rapport de mission*	*PM*	
Former les populations sur les méthodes de potabilisation de l'eau	*Nombre de personnes apte à potabiliser de l'eau*	*Sensibilisation des populations sur la nécessité de la methode de potabilisation de l'eau*	*Organisation des causeries educatives*	*CCSG/ Commune/ sectoriel MINEE*			*Taux de populations sensibilisées Nombre de causeries organisées*	*5% des ménages de la communes peuvent potabiliser l'eau*	*50% des ménages sont capables de rendre l'eau potable*	*Rapport de sensibilisation*	*PM*	
			Organisation des sessions de formation	*CCSG/ Commune/ sectoriel MINEE*			*Nombre de sessions de formations organisées*	*5% des ménages de la communes*	*50% des ménages sont capables de rendre*	*Rapport de forma-tion*	*PM*	

Action	Indicateur de résultat de l'action	Activités à mener	Tâches à réaliser	Responsable	Date de Début	Date de fin	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Moyen de Vérification	Coût estimatif	Valeur Globale Atteinte par l'indicateur de l'Action à la date d'évaluation
							Nombre de personnes formées	*peuvent potabiliser l'eau*	*l'eau potable*			
SANTE												
Mettre en place un dispositif de suivi des malades dans les communautés	*Dispositif mis en place fonctionnel et campagne de vaccination effective*	*Désigner des agents de santé de santé communautaire*	*Sensibiliser les populations sur l'importance du rôle d'un ASC (agent de santé communautaire)*	*COSA/ Commune/ chefs de centres/ sectoriel MINSANTE*			*Nombre d'agents de santé communautaire désignés*	*Nombre d'agent initial*	*Le nombre d'agent est multiplié par 5*	*Rapport des FOSA*	*PM*	
		redynamiser les campagnes de vaccination dans toute l'étendue du territoire Communal	*Sensibiliser les populations sur l'importance de la vaccination*	*Commune/ COSA/ chefs de centres/ sectoriel MINSANTE*			*Calendrier de vaccination disponible*	*//*	*//*	*Rapport de campagnes de vaccination*	*PM*	
Structurer / Dynamiser les structures de	*Nombre de structure de dialogue disponibles*	*Organiser les plateformes d'échange entre*	*Sensibiliser les populations et le personnel médical sur*	*COSA/ chefs de centre/ sectoriel santé*			*Nombre de plateformes de communication mis sur pied*	*//*	*01 plateforme whatsapp disponible*	*Rapport des formations sanitaires*	*PM*	

Action	Indicateur de résultat de l'action	Activités à mener	Tâches à réaliser	Responsable	Date de Début	Date de fin	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Moyen de Vérification	Coût estimatif	Valeur Globale Atteinte par l'indicateur de l'Action à la date d'évaluation
dialogue communautaires		*personnel soignant et malade*	*l'importance d'un dialogue communautaire*									
EDUCATION												
Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant dans tous les cycles d'enseignement	*Plaidoyer rédigé et adressé aux autorités compétentes*	*Sensibilisation des populations et du corps enseignant sur la nécessité d'améliorer les conditions de scolarisation*	*Convocation et tenues de réunions d'informations*	*COSA/ chefs de centre/ sectoriel santé*			*Nombre de reunions convoquées/ nombre de reunions tenues*	*Personnel enseignant disponible dans les écoles*	*100% des écoles ont les enseignants en nombre suffisant*	*Descente sur le terrain*	*PM*	
			Constitution d'une équipe de coordination pour la rédaction du plaidoyer	*COSA/ chefs de centre/ sectoriel santé*			*Nombre de membres de l'équipe de coordination*	*//*	*Equipe de coordination constituée*	*Rapport de reunion*	*PM*	
Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les ordres d'enseignement	*Nombre de nouvelles salles de classes construites*	*Identifier le besoin en nouvelles salles pour les écoles de la commune*	*Consultation des données du PCD*	*Commune/ sectoriel éducation de base/ sectoriel Minesec*			*Nombre d'ecoles en besoin de nouvelles salles de classe*	*Ecoles avec salles de classe en nombre suffisant initiales*	*100% des écoles disposent de salles de classe en nombre suffisant*	*Descente sur le terrain*	*PM*	
			Constituer une équipe pour la	*Commune/ sectoriel éducation*								

Action	Indicateur de résultat de l'action	Activités à mener	Tâches à réaliser	Responsable	Date de Début	Date de fin	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Moyen de Vérification	Coût estimatif	Valeur Globale Atteinte par l'indicateur de l'Action à la date d'évaluation
			collecte des données sur le terrain	*de base/ sectoriel Minesec*								
FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX												
Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau communal en direction des citoyens	*Plan de communi-cation opérationnel*	*Faire des campagnes d'informa-tions relatives aux activités de la commune*	*Convocation et tenues des reunions d'informations*	*Commune/ comité de concertation*			*Calendrier opérationnel du plan de communi-cation*	*//*	*Plan de communication disponi-ble*	*Reunion de concertation*	*PM*	
Systématiser les réunions de concertation et de restitution entre les Conseillers municipaux et leur base avant et après les sessions de conseil municipal	*Nombre de reunions entre les conseillers municipaux et les populations à la base*	*Sensibiliser les prenantes sur l'importance des reunions de concertation et de restitution*	*Convation et tenue des reunions d'informa-tions*	*Commune/ comité de concertation*			*Nombre de réunions tenues entre les conseillers et leur population*	*01 reunion*	*03 reunions*	*Rapports de reunions*	*PM*	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La démocratie, selon la célèbre citation d'Abraham Lincoln, est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La décentralisation dont l'implémentation s'est intensifiée ces dernières décennies, est le moyen le plus sûre pour le peuple, de participer aux actions du gouvernement local. Cette participation se fait de deux manières : le choix des Conseillers municipaux au moyen de l'élection municipale d'une part et le contrôle citoyen dans l'esprit de la Déclaration de Paris d'autre part, notamment en matière de redevabilité des autorités publiques, principe repris à plusieurs égards dans l'important arsenal juridique camerounais.

Le projet Scorecard s'inscrit dans cette seconde logique. Les résultats issus de l'analyse des données de l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire communal révèlent un faible niveau de satisfaction des citoyens quant aux services publics fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux services communaux de base. Il ressort de ces analyses les recommandations suivantes, qui traitent concomitamment de l'amélioration de la qualité des services publics sus-évoqués et du contrôle citoyen de l'action de la Commune en terme de participation à la décision et d'accès à l'information. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux pouvoirs publiques au premier rang desquels les autorités municipales et aux citoyens de manière individuelle et collective.

Pour le service d'accès à l'eau potable il faudrait

- Procéder à une analyse bactériologique et physico-chimique des eaux de table
- Former les populations aux méthodes de potabilisation de l'eau ;
- Construction de points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ;
- mieux organiser et former les comités de gestion des points d'eau. Ceux-ci doivent être capacités pour assurer le suivi citoyen des ouvrages hydrauliques, dès leur construction jusqu'à leur maintenance, en veillant à leur utilisation rationnelle par les bénéficiaires.
- L'État et ses démembrements locaux doivent s'impliquer davantage pour une meilleure réalisation technique des ouvrages hydrauliques ;
- Les membres des communautés doivent veiller à leur maintenance pour en assurer la pérennité.

En ce qui concerne le service de santé

- Procéder à l'affectation d'un personnel qualifié et compétent supplémentaire dans les formations sanitaires ;
- Améliorer l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Procéder à la création de nouvelles formations sanitaires ;
- Améliorer l'équipement des formations sanitaires ;
- Améliorer l'état des routes ;
- Procéder à l'électrification des formations sanitaires au besoin par des champs solaires ;
- Renforcer la qualité des plateaux techniques des formations sanitaires, tout au moins celle du CMA de Mintom en équipements et en personnel, afin que les autres formations sanitaires puissent y référer les cas de maladie les plus sérieux.

En matière d'éducation

- Veiller à ce que les établissements scolaires soient plus proches des ménages ;
- Augmenter le nombre des salles de classe dans les établissements scolaires ou de formation pour couvrir tous les cycles fonctionnels ;
- Procéder à l'affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et à la formation ;
- Mettre à la disposition des apprenants les fournitures scolaires essentielles (manuels).
- Mettre en place des mesures d'encadrement des enseignants à travers des incitations diverses accordées à ceux qui sont appelés à enseigner en zone rurale difficile (primes spéciales, logements d'astreinte, équipements annexes dans les établissements scolaires

En matière des services communaux

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune ;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune ;
- Plus de proximité avec les administrés ;
- Développer une bonne stratégie de communication en faisant une large diffusion du budget communal notamment par voie d'affichage dans les lieux de rassemblement des populations à travers le territoire communal ;

- L’exécutif communal doit baser son action sur le Plan Communal de Développement (PCD) ;
- Faire montre de redevabilité en vers les citoyens, en mettant à contribution les Conseillers municipaux à travers l’organisation des réunions de compte-rendu après les sessions du Conseil municipal et pour recueillir les désidératas prioritaires des populations avant la session budgétaire.
- L’exécutif municipal doit engager une lutte acharnée contre certaines mauvaises pratiques au sein de la Commune et vulgariser les procédures relatives à l’obtention des servicescommunaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|
		B. Puits avec pompe électrique	|__|
		C. Puits à ciel ouvert	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
		D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q17		⌊__⌋
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		⌊__⌋
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		⌊__⌋
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		⌊__⌋
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		⌊__⌋
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		⌊__⌋
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		⌊__⌋
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		⌊__⌋
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	⌊__⌋
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	⌊__⌋ ⌊__⌋⌊__⌋
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	⌊__⌋
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		⌊__⌋ ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		⌊__⌋
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		⌊__⌋

Section II. EAU POTABLE			
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__||__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence	|__| |__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE			
		F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__|N|__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__|N|__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|

Section III. SANTE			
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		⌊__⌋
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		⌊__⌋
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	⌊__⌋ ⌊__⌋
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	⌊__⌋ ⌊__⌋
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				⌊__⌋⌊__⌋
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋	⌊__⌋

Section IV. EDUCATION						
	Si Public, passez à l'enfant suivant					
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	__|	__|	__|	__|
		Coût	__|	__|	__|	__|
		Qualité de l'éducation	__|	__|	__|	__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		__|	__|	__|	__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		__|	__|	__|	__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		__|N__|__|__|	__|N__|__|__|	__|N__|__|__|	__|N__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		__|N__|__|__|	__|N__|__|__|	__|N__|__|__|	__|N__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non		__|	__|	__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ?		__|	__|	__|	__|

Section IV. EDUCATION					
	1=Oui 2=Non				
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	⌊_⌋	⌊_⌋		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contien(nen)t la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
	B. Durée	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
	D. Non reddition des comptes	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
	X. Autres (à préciser)	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle)	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋

Section IV. EDUCATION					
	pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non				
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	└┘	└┘	└┘	└┘
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘	 └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘ └┘
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?				

Section IV. EDUCATION					
	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquittement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section IV. EDUCATION

Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année *Si S5Q03= 0/ en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1 → S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage avez-vous participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|

Section IV. EDUCATION			
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⎿⏌
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⎿⏌
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⎿⏌
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		⎿⏌
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌ ⎿⏌

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements *(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)*

BIBLIOGRAPHIE

- *ATIPAD 2015, Plan Communal de Développement de la Commune de Mintom*
- *Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, 2019*
- *Plan d'Utilisation et de Gestion Durables des Terres*
- *Plan Sommaire d'Urbanisme*
- *UN Global Compact, les 169 cibles des Objectifs de Développement Durable*